



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2488
8 avril 2016
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**



Tous en lutte contre la loi travail

Loi travail : faire reculer le gouvernement !

La journée de mobilisation du 31 mars a été une réussite. Les manifestations organisées dans 260 villes ont compté deux fois plus de participants que le 9 mars, même à Paris où les manifestants ont marché sous une pluie battante.

Avec les cortèges dynamiques des lycéens et des étudiants, les manifestations ont été marquées par la présence des salariés du privé, de l'automobile, de la chimie, du transport aérien... Il y avait aussi des salariés de petites entreprises, de la sous-traitance, des intérimaires, quand bien même il est plus difficile pour eux de faire grève.

Étaient aussi présents les cheminots, les employés de collectivités locales, les enseignants et les personnels hospitaliers, bien conscients du fait que, si la législation du travail recule pour le privé, elle reculera pour eux aussi.

Malgré l'opération d'enfumage du gouvernement, malgré la complicité de certaines confédérations syndicales et malgré la pression, voire les brutalités policières exercées sur de jeunes manifestants, la mobilisation a grandi. C'est la preuve que le monde du travail comme la jeunesse ne supportent plus les mensonges de ceux qui se relaient au pouvoir. C'est la preuve d'un ras-le-bol général.

Cela fait des années que le gouvernement, le PS, la droite et le Medef expliquent en chœur qu'il faut aider le patronat, favoriser la compétitivité et les profits. Ce serait LA solution pour relancer les embauches.

Eh bien, faisons le bilan de cette politique. Tous les salariés, qu'ils soient en CDI, en CDD ou en intérim, subissent plus de flexibilité. Partout, les cadences se sont intensifiées. Les marges du patronat ont augmenté parce qu'il y a eu, partout, des suppressions d'emplois, parce que les travailleurs sont moins bien payés, parce qu'ils ont moins de droits à la retraite.

Où est l'inversion de la courbe du chômage ? À quoi ont servi les 41 milliards versés au patronat au nom du pacte de responsabilité ? À augmenter les dividendes des grands actionnaires. À octroyer des salaires exorbitants aux PDG, comme on l'a vu avec Tavares, le PDG de Peugeot, qui a doublé ses émoluments sur l'année, pour se verser la bagatelle de 14 500 euros par jour !

Et c'est ce genre de personnage qui explique aux travailleurs qu'il faut faciliter les licenciements pour que les patrons n'aient plus peur d'embaucher ! C'est ce genre de personnage

qui demande aux travailleurs d'être taillables et corvéables à merci ! Et ce sont les mensonges de ces gens-là que le gouvernement n'a de cesse de relayer.

Il y en a assez ! Les tours de magie consistant à transformer des reculs en avancées pour les travailleurs ne trompent plus personne.

On peut dire à l'avance ce qu'il adviendra si on laisse le Parlement à son ronron. Surenchère propatronale oblige, la droite fera pression pour une loi encore plus antiouvrière.

Le gouvernement agitera le compte personnel d'activité, une coquille vide, pour faire diversion. Quant aux frondeurs socialistes, ils gesticuleront mais, le moment venu, ils s'aligneront, comme ils l'ont toujours fait.

Au final, il restera l'essentiel des attaques : la facilitation des licenciements et la possibilité pour l'employeur de faire sauter les quelques contraintes que le Code du travail lui imposaient, notamment en termes de durée du travail ou de paiement des heures supplémentaires.

Alors, il ne faut pas laisser l'avenir de cette loi aux mains des parlementaires. Les travailleurs qui étaient présents dans les manifestations du 31 mars ont mesuré la détermination et senti leur force collective. Il leur revient de maintenir la flamme entre deux mobilisations et de donner envie à ceux qui hésitent encore à se lancer.

La journée du 5 avril et les diverses initiatives, comme celle de l'occupation nocturne de la place de la République à Paris, contribuent à renforcer le climat de contestation. Et les manifestations du samedi 9 avril permettront d'entraîner de nouveaux participants dans cette lutte. Il faut que cela soit un succès, et cela peut en être un.

Des centaines de milliers de salariés expriment leur colère. Ils ne sont pas dupes des petites concessions qui ne servent qu'à faire passer la pilule. Ils ne veulent plus accepter de recul et se mobilisent pour imposer le retrait intégral de la loi.

Tous ceux qui partagent cette même opposition et qui sont restés, pour l'instant, en dehors de la mobilisation doivent y joindre leur voix.

Nous sommes engagés dans un bras de fer. Chaque nouveau gréviste, chaque nouveau manifestant pèsera. Seule notre force collective peut arrêter le gouvernement Hollande-Gattaz. Et cette force, nous l'avons.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ		Loi Sapin 2 : retraites plus volatiles	7	Pologne : Église et gouvernement contre l'avortement	10
Licenciements plus aisés	3	Patronat toujours plus aidé	7	Migrants : une politique assassine	10
Le vrai recul sera le retrait total	3	Enfant sans papiers : il y avait un pilote dans l'avion	7	ENTREPRISES	
Le mouvement dans la jeunesse	4	Interprètes afghans : le mépris du gouvernement	11	PSA - Poissy	12
Violences policières en recrudescence	4	Fin de la trêve hivernale	11	Arkena et Areva - Jarrie	12
Lycée Voltaire - Paris	5	Toulouse : les sinistrés d'AZF ne lâchent rien	11	Hazebrouck	12
Une loi propatronale	5	DANS LE MONDE		Centre hospitalier - Beauvais	12
Une loi contre les droits collectifs	5	Brésil : grenouillage autour de la présidence ; la crise pour les travailleurs	8	Darty	12
Des centaines de milliers dans la rue	5	Tribunal pénal international : justice en noir et blanc	8	SNCF	13
Déchéance de nationalité	6	Paradis fiscaux : dernière fuite... en attendant la suivante	9	Cooperl - Lambale	13
Valls : quelles "valeurs de gauche" ?	6	Wikileaks, FMI : révélateur pas révélation	9	Abattoir de Mauléon	13
De Mélenchon au PCF : les yeux braqués sur 2017	6	Italie : vous avez dit conflits d'intérêt ?	9	Air France	14
Xavier Bertrand s'accorde une rallonge	6	Belgique : la police à l'œuvre	10	Les salaires des PDG	14
Mode islamiste : qu'importe l'habit s'il y a le profit	6			Hôtel Campanile Tour Eiffel	15
Justice sinistrée : Urvoas découvre	7			Renault - Guyancourt	15
				LA FÊTE	
				À Presles, les 14, 15 et 16 mai	16

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique «dans les kiosques») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

La loi travail : encore moins d'obstacles pour licencier

L'examen de la loi travail a commencé à l'Assemblée nationale le 5 avril, avec le débat sur la définition du licenciement économique. Il s'agit d'un débat surréaliste, qui laisse entendre que les patrons et les chefs d'entreprise seraient aujourd'hui bridés dans leur liberté de licencier et, par suite, n'oseraient pas embaucher. Du coup, la ministre El Khomri se dit favorable à faciliter davantage les choses pour les PME, les petites et moyennes entreprises.

Selon la nouvelle loi, dans le cas d'une entreprise voire d'un établissement dépendant d'un groupe, dont le chiffre d'affaires ou les commandes baisseraient pendant quatre trimestres consécutifs, les juges ne pourraient plus remettre en cause le motif économique du licenciement. Le gouvernement voudrait ramener ce délai à deux trimestres pour les PME.

En fait, dans leur immense majorité, les PME sont détenues ou sous le contrôle de grands groupes. D'autre part, il est d'une extrême facilité pour toutes les entreprises d'une certaine taille d'allouer des commandes ou pas à leurs usines, filiales ou sous-traitantes, et de faire varier de façon totalement artificielle les commandes et le chiffre d'affaires. Sur deux trimestres, c'est à la portée de toutes. Et donc plus aucun tribunal, s'il en était saisi, ne pourrait remettre en cause la nature économique du licenciement qu'un salarié voudrait contester.

Ce qui est en jeu n'est même pas la liberté pour un patron ou un chef d'entreprise quelconque de licencier à sa guise, avec ou sans motif. C'est simplement ce qu'un tribunal pourrait décider, parfois des années après qu'un salarié jeté à la rue aurait eu le courage de le saisir.

En France, un patron

peut licencier, sans autre forme de procès, un de ses salariés. C'est ensuite au salarié de tenter, s'il en a les moyens, de faire valoir ses droits. Sauf exceptions rarissimes, il ne pourra jamais obtenir l'annulation du licenciement, mais il obtiendra au mieux une petite indemnisation. La seule exception est celle des représentants du personnel, qui ne peuvent être licenciés sans l'autorisation préalable de l'administration du travail.

Il y aurait en France entre 750 000 et un million de ruptures de contrat de travail par an. Près de la moitié sont les fins de contrats temporaires, intérim, CDD, etc. Il y a plus de 300 000 ruptures conventionnelles, pour lesquelles le salarié accepte « librement » son licenciement, souvent en échange d'une petite compensation et sans possibilité de le contester par la suite. Ensuite viennent les licenciements pour motifs personnels, et enfin les licenciements pour motifs économiques qui, selon les sources, représentent de l'ordre de 10 % du total.

La loi El Khomri, dans ce domaine comme dans les autres, est une réponse directe aux demandes du patronat. Non content de pouvoir licencier, celui-ci veut ne rien à avoir à payer. Il voudrait donc que la loi limite d'avance tout ce qu'un tribunal pourrait accorder aux



salariés par la suite. Il a d'ailleurs obtenu de telles limitations, par exemple à partir de 2013 sous le gouvernement Ayrault. On a d'abord retiré aux Prud'hommes la possibilité d'examiner la validité des plans sociaux, puis on

a interdit aux tribunaux administratifs de prononcer la réintégration des salariés, comme cela pouvait se faire auparavant, ou même d'allouer des indemnisations aux salariés spoliés de leurs droits.

Aujourd'hui, le gouvernement continue d'envoyer le même message aux patrons : « Vous pouvez licencier sans entraves, alors ne vous gênez pas », tout en parlant de favoriser l'embauche !

Paul Sorel

Le seul vrai recul sera le retrait total !

Après avoir déposé un projet de loi dévastateur contre ce qui restait des droits protégeant les salariés de l'avidité patronale, l'équipe El Khomri-Valls-Hollande a opéré quelques reculs devant la réaction massive des salariés et des jeunes.

Il n'en a pas fallu plus pour que des dirigeants syndicaux, comme Laurent Berger pour la CFDT ou comme Alexandre Leroy, président du syndicat étudiant Fage, crient victoire. Il en va de même pour un certain nombre de frondeurs du PS, dont certains s'apprêtent à venir

à la rescousse du gouvernement et vont se saisir de ces reculs pour justifier leur vote en faveur de cette loi scélérate.

Certes, le fait que le gouvernement esquisse des reculs doit servir d'encouragement à poursuivre le mouvement et à l'amplifier. Mais il ne faut pas oublier que ces reculs s'inscrivent dans une tactique, somme toute classique, pratiquée par tous les gouvernements et par tous les patrons. C'est une vieille ficelle qui consiste à présenter un projet puis, face aux réactions que ce projet provoque, à en abandonner certains

aspects, à la marge. Cela fournit un alibi à tous ceux qui ne veulent pas l'affrontement ou, pire, qui se rangent, ouvertement ou hypocritement, dans le camp du gouvernement et du patronat, comme c'est le cas actuellement. Nombre de militants syndicaux ont eu affaire à ce type de stratagème à un moment ou à un autre de leur activité.

Beaucoup ne se laissent pas prendre à un tel piège, grossier. Le seul recul véritable sera le retrait complet de la loi El Khomri, qui n'est ni amendable, ni négociable, ni réformable.

J.P.V.

AGENDA

Fêtes régionales de Lutte ouvrière

Montbéliard

Samedi 9 avril
à partir de 16 heures
La Roselière
Place du Champ-de-Foire
À 18 h 30 : allocution de
Nathalie Arthaud

Trélazé

Samedi 23 avril
à partir de 16 heures
Fête départementale
du Maine-et-Loire
Salle Louis-Aragon, rue
Joseph-Barra

Cercle Léon Trotsky Syriza, Podemos... quelles perspectives pour les « gauches radicales » ?

Vendredi 8 avril à 20 h 30
Grande salle de la Mutualité
24, rue Saint-Victor, Paris V^e
Métro Maubert-Mutualité - ligne 10

Participation aux frais : 3 euros

Loi travail : le mouvement dans la jeunesse

Depuis presque un mois et la manifestation du 9 mars, des lycées et des universités sont mobilisés un peu partout. Dans certaines villes, comme à Clermont-Ferrand, des milliers de lycéens manifestent presque un jour sur deux ; ailleurs ce sont les journées nationales qui rythment le mouvement. Mardi 5 avril, ils étaient encore plusieurs dizaines de milliers à manifester contre la loi travail. Le mouvement dans la jeunesse dure.

La mobilisation a été évidemment forte pour le 31 mars. Partout où des équipes militantes du mouvement se sont constituées et se sont étoffées, cette journée a permis d'entraîner de nouveaux manifestants.

Pour certains lycées, cela a été l'occasion d'une toute première mobilisation. Le lendemain, 1^{er} avril, plusieurs lycées en Île-de-France et en province ont spontanément décidé de manifester à nouveau. Les

cortèges étaient petits, mais dynamiques, et les participants étaient contents de marquer le coup, de ne pas reprendre le lendemain du 31, comme si de rien n'était.

Les échauffourées avec la police choquent, dans la jeunesse comme ailleurs. Il y a eu la vidéo du lycée de quinze ans du lycée Bergson à Paris, frappé au visage par un CRS alors qu'il était tenu par deux autres. Il y a aussi eu, à Paris, l'arrestation de plus de 130 jeunes lors de la manifestation du 4 avril. Saisissant l'occasion fournie par les groupes de jeunes qui

cherchaient l'affrontement, la police a encerclé toute une partie de la tête de manifestation et arrêté tout le monde. Quelques heures plus tard, tous étaient libérés, mais le soir, les médias ont mis l'accent sur les heurts bien plus que sur la mobilisation. Tout cela fait réfléchir les plus investis sur la nécessaire organisation de leur mouvement : celle des cortèges, du service d'ordre ou encore de la coordination entre lycées et entre universités. Car c'est indéniablement une faiblesse en l'état actuel.

Petit à petit, les noyaux

les plus actifs apprennent à s'organiser collectivement, à comprendre les forces et les faiblesses de leur mouvement. Ils apprennent aussi à s'orienter entre l'attitude des directions syndicales qui orchestrent la mobilisation tout en laissant en fait l'initiative au gouvernement, et celle, sans perspective, de ceux qui ne voient dans les manifestations que l'occasion d'un affrontement avec la police. Tout cela est un gage pour l'avenir de cette mobilisation, et au-delà.

Pierre Royan

Violences policières en recrudescence

Les dernières manifestations de mars contre la loi El Khomri ont donné lieu à des débordements... de la part de la police.

Que ce soit à Lyon, Toulouse, Lille, Rennes ou Paris, les policiers ont usé de la matraque, des gaz lacrymogènes, des canons à eau, voire même des poings, comme en a été victime un lycéen du 19^e arrondissement de Paris, pour disperser les manifestants, quel que soit leur âge ou leur statut, retraités, travailleurs ou lycéens. Ainsi à Rennes, des manifestants ont été blessés par des tirs de flash-ball jeudi 31 mars et, selon la préfecture, 749 grenades de gaz lacrymogène ont été tirées.

L'impunité des policiers est le plus souvent la règle pour de telles violences, car même lorsqu'elles sont avérées, il est rare que leurs auteurs soient sanctionnés par l'administration ou la justice. Et si le policier, qui a relevé le lycéen tombé à terre pour le frapper de nouveau brutalement au visage, a été suspendu de ses fonctions et devrait être jugé en mai, c'est uniquement parce que la scène avait été filmée et diffusée largement dans les médias : ni le ministère de l'Intérieur ni l'IGPN, la police des polices, ne pouvaient plus

faire semblant d'ignorer les faits.

L'ACAT, une association chrétienne contre la torture, dénonce la brutalité excessive des policiers qui s'amplifie depuis une dizaine d'années. Sur 89 cas de violence qui ont été reconnus par les autorités, 20 personnes sont décédées. Quant au flash-ball, ce pistolet qui tire des balles en caoutchouc censées ne pas faire de victimes, son utilisation a pourtant entraîné la mort d'une personne. 39 autres, dont 12 mineurs, ont été grièvement blessés au cours de manifestations. Plusieurs y ont perdu un œil.

Il y a un peu plus d'un an, les attentats contre *Charlie Hebdo* ont été l'occasion de présenter la police comme une force pacifique servant uniquement à protéger la population et à défendre ce que les gouvernants appellent l'ordre républicain. Il n'a pas fallu longtemps pour qu'elle montre de nouveau son vrai visage, débarrassé de la couche de peinture débordant de bons sentiments.

Marianne Lamiral

Lycée Voltaire – Paris : on veut le bac, pas la BAC

Depuis le début du mouvement contre la loi travail, le lycée Voltaire Paris 11^e est très mobilisé. Jeudi 31 mars le lycée était fermé par la direction. Le lendemain vendredi, les lycéens s'étaient donc donné rendez-vous pour bloquer l'entrée du lycée. La police du quartier tournait autour des lycéens rassemblés depuis un bon moment lorsqu'elle a décidé d'arrêter un élève de seconde sous le prétexte qu'il avait lancé un papier enflammé dans une poubelle. Après une nuit de garde à vue, celui-ci a été mis en examen pour dégradation de bien

pouvant mettre en danger la vie d'autrui, passible de dix ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. L'État veut faire peur pour étouffer le mouvement.

Dès lundi 4 avril, les lycéens ne désarmaient pas et votaient le blocage de leur lycée en assemblée générale. Mais mardi 5 avril à 6 h du matin, les élèves se sont retrouvés devant quatre policiers en civil de la BAC qui leur interdisaient d'utiliser les poubelles pour bloquer l'entrée de l'établissement. Ces gentils organisateurs envoyés par la Préfecture de police étant restés jusqu'à 9 h, le

blocage était effectif dès 9 h 10. Les enseignants, pour protester contre ce genre de comité d'accueil, sont sortis pour manifester leur solidarité avec les élèves, d'autant plus qu'ils étaient majoritairement en grève contre la loi travail.

Malgré les matraquages en manifestation, les gaz lacrymogènes, les menaces de la direction, les intimidations de la police devant le lycée, les jeunes ne baissent pas la tête et répondent présents à chaque journée de lutte contre cette loi pourrie.

Correspondant LO



Policiers en action à Lille le 31 mars.

Une loi propatronale jusqu'à la moelle

Comme le souligne le journal *Les Échos*, tout propatronal qu'il soit, un article particulièrement scandaleux de la loi travail menace directement l'emploi de centaines de milliers de salariés.

L'article 41 de la loi El Khomri autoriserait en effet les entreprises changeant de propriétaire, ou se

débarrassant d'un secteur, à licencier avant la vente. Sous prétexte de faciliter la reprise d'entreprises, voire de sauvegarder les emplois, cet article supprimerait l'obligation de reprise des salariés.

Le Code du travail obligeait jusqu'à maintenant l'entreprise rachetant un secteur ou récupérant un

marché de sous-traitance à reprendre l'ensemble des salariés concernés, un principe juridique particulièrement réglementé par les conventions collectives dans des secteurs comme celui du ménage ou du trafic aéroportuaire. C'est au moins un point d'appui pour les salariés. Ils subissent déjà des contrats de sous-traitance

pour de courtes durées et doivent défendre leur emploi face à des patrons qui se font la guerre sur le dos des travailleurs pour récupérer les marchés.

Pour l'avocate citée par le journal *Les Échos*, l'article 41 est « une incitation à détruire des emplois avant transfert ». Même si son application se limitait aux groupes de plus

de 1 000 salariés, cet article légaliserait les pratiques de gangsters du patronat profitant des changements de contrats, des restructurations d'entreprises, pour jeter dehors de nombreux salariés.

Une preuve de plus s'il en fallait que c'est toute la loi travail qui est à jeter.

Gilles Boti

Loi travail : des centaines de milliers dans la rue

Dans la mobilisation pour le retrait de la loi El Khomri, la journée du 31 mars a marqué une nouvelle étape. Plusieurs centaines de milliers de manifestants ont défilé dans 260 villes. C'était du jamais-vu depuis plusieurs années.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 28 000 manifestants à Paris, plus de 20 000 à Toulouse et Bordeaux, près de 20 000 à Lyon et à Lille, 10 000 environ à Nantes, Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand et Caen, 5 000 à Angers, Perpignan, Strasbourg, Saint-Etienne, Tarbes, Foix, Dijon, Annecy, plusieurs milliers à Orléans, Angoulême, Maubeuge, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Dieppe, Mulhouse, Auxerre, Belfort, Montauban, plusieurs centaines à Alençon, Dole, Lisieux, Le Creusot, Montbard, Annonay, Châteaubriant, Villefranche-sur-Saône, et plusieurs dizaines même dans de petites villes comme Héricourt... Dans de nombreuses villes, les manifestants étaient deux fois plus nombreux que le 9 mars et, malgré la pluie souvent continue, comme à Paris, de plus en plus déterminés.

Des lycéens ont manifesté à nouveau, rejetant un projet de loi qu'ils sentent méprisant à leur endroit et,

plus largement, une société injuste et sans avenir. Mais on a vu, plus nombreux, des cortèges de salariés de grandes entreprises, PSA, Renault, Airbus, Alstom, General Electric... Ils étaient regroupés derrière des banderoles syndicales, CGT et Force ouvrière surtout, Solidaires, et même parfois CFDT – en désaccord avec l'attitude complaisante de leurs dirigeants.

Un peu partout, pancartes ou banderoles en main, étaient présents coude à coude des salariés de petites entreprises, travailleurs précaires, du privé ou de La Poste, des hôpitaux, cheminots aussi, employés des mairies, des collectivités locales, des établissements scolaires, enseignants, travailleurs de la chimie, de la grande distribution, du bâtiment, du nettoyage, des transports, ayant parfois quitté les commerces ou les bureaux de poste.

Nombre d'entre eux étaient en grève, dans les



grandes entreprises comme dans les petites, comme ceux de la PME de vanne hydrauliques Flowserve de Thiers, en lutte depuis deux semaines contre la fermeture de leur usine. « Regarde ta rolex, c'est l'heure de la révolte », pouvait-on lire sur une pancarte à Tarbes. « Un kebab précarité, sans pain et sans viande », protestait un groupe de jeunes manifestants à Lyon. Dans la même ville, une grosse délégation de travailleurs de Toray, entreprise de plasturgie, scandait : « Ce n'est pas le

gouvernement, ce ne sont pas les patrons, c'est nous qui travaillons, alors c'est nous qui décidons. »

Incontestablement, le 31 mars, la mobilisation contre la loi El Khomri est devenue plus large, avec des manifestations notables jusque dans de petites villes. Elle a entraîné plus largement des travailleurs, jusque dans de petites entreprises, y compris ceux qui n'avaient ni manifesté ni fait grève depuis longtemps, voire jamais.

C'est bien là que peut

être la force de la classe ouvrière, dans un mouvement qui entraîne progressivement tous ses éléments autour d'un objectif commun. C'est ce mouvement qui doit s'amplifier. C'est pourquoi, le samedi 9 avril, il est indispensable que soient encore plus nombreux les cortèges d'ouvriers, d'employés, de lycéens, de retraités. C'est ainsi qu'il sera possible d'imposer, face au patronat qui tire les ficelles de Valls et Hollande, le retrait total de leur loi scélérate.

Viviane Lafont

Une loi contre les droits collectifs

Derrière sa pléthore d'articles et de remises en cause des droits des travailleurs... petites, grandes ou très grandes, la loi travail vise à fixer dans les textes un affaiblissement général du monde du travail face à ses exploiters. C'est ce que les spécialistes du droit du travail appellent l'inversion des normes.

Derrière ce nom pompeux, il y a une réalité que tout le monde peut comprendre. Depuis plus d'un siècle, la loi établissait les droits reconnus à tous les salariés du pays. De même, les conventions collectives établissaient les droits reconnus à tous les salariés d'une branche, qu'ils travaillent dans une grande entreprise ou dans une petite. Autrement dit, aucun accord ne pouvait être inférieur à ce qui était reconnu dans la convention collective et celle-ci ne pouvait être inférieure à la loi.

Même s'il avait déjà plusieurs remises en cause partielle de ce principe, avec la loi El Khomri, c'est le contraire qui deviendrait en grande partie la règle. La loi ou la convention collective serait le maximum de ce à quoi pourrait prétendre chaque salarié, laissant les patrons libres d'accorder ce qu'ils veulent,

entreprise par entreprise, voire établissement par établissement. Ce serait un principe destructeur sur le plan matériel bien évidemment mais, peut-être plus grave encore, sur le plan moral et sur celui de la conscience collective. Et c'est bien ce service que souhaitent rendre aux patrons les hommes et femmes du Parti socialiste au pouvoir.

En effet, la loi permettrait de remettre en cause des droits inscrits dans le Code du travail, par le biais d'accords société par société, usine par usine, bureau par bureau. Cela ouvrirait la porte à tous les chantages, à toutes les remises en cause, à la mise en concurrence des travailleurs les uns avec les autres.

Même si c'est déjà en partie la réalité, ce serait amplifié à une échelle considérable. Chaque fois qu'un

patron menace de fermer une usine, il avance le prétexte de la concurrence, la fameuse compétitivité, en déclarant à ses salariés : « Vous coûtez trop cher. Si vous n'acceptez pas d'abandonner vos salaires, vos congés, de travailler sans être payés, vous serez jetés à la rue. » Et c'est déjà sous cette pression patronale que des reculs multiples ont été imposés, souvent en violation de la loi, comme l'a fait, par exemple, Mercedes chez Smart à Hambach. Cela fait bien longtemps que les employeurs, et les plus grands d'entre eux en tête, que ce soit dans l'automobile ou à La Poste, ne se privent pas de faire ce type de pression. La nouvelle loi viendrait les aider, en retirant les quelques obstacles qu'ils peuvent rencontrer.

Depuis qu'il existe, le mouvement ouvrier s'est battu pour affirmer l'unité de ses intérêts, pour montrer que le combat des uns était le combat de tous. Et c'est en avançant des revendications communes que les militants ouvriers ont fait croître cette conscience.

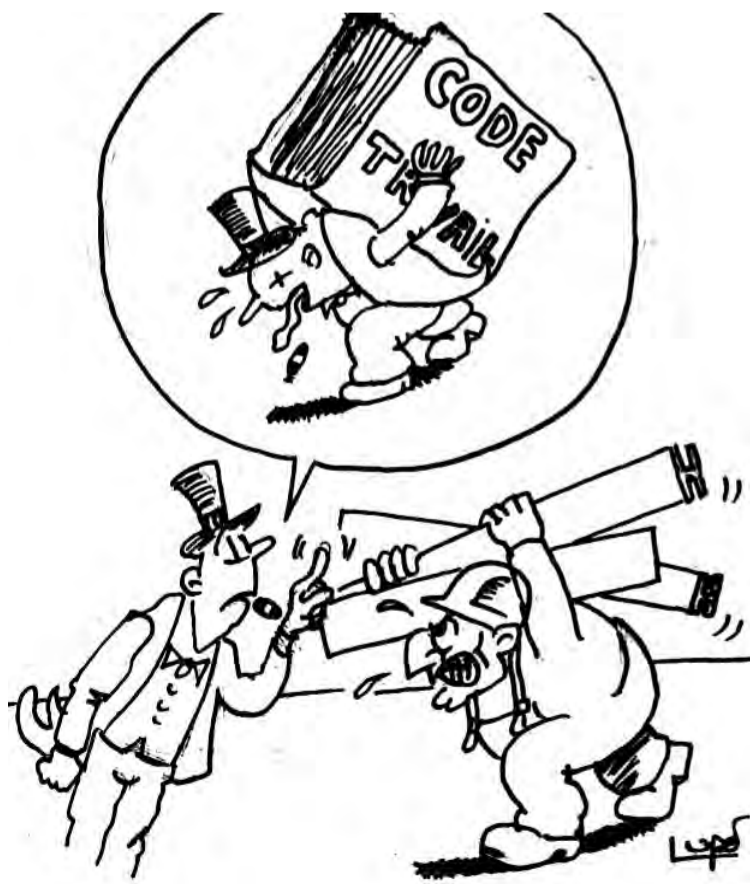
L'exemple le plus marquant fut le combat pour la

journée de huit heures, qui fut mené au même moment par-delà les frontières et sur tous les continents. En France, la grève générale de juin 1936 imposa les conventions collectives, marquant l'unité des objectifs recherchés par les travailleurs en lutte.

Vouloir faire que les

droits se décident entreprise par entreprise, en faisant de fait cause commune avec le patron, c'est vouloir imposer une régression, chercher à obscurcir les consciences, revenir à la jungle du début du capitalisme. Il ne faut pas le permettre.

Paul Sorel



Déchéance de nationalité : Guignol n'ira pas à Versailles

Hollande et Valls ont choisi depuis longtemps de chasser sur le terrain de la droite et de l'extrême droite.

Les attentats du 13 novembre leur ont fourni le prétexte pour accélérer cette évolution en adoptant un discours vigoureusement sécuritaire et en alimentant un amalgame entre immigration et terrorisme. Cette opération devait culminer avec l'adoption d'une mesure récupérée dans les pouilles du FN : la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme.

Cette mesure symbolique n'aurait pas permis d'éviter le moindre attentat, ce que tout le monde admet, y compris les initiateurs du projet. Valls et Hollande la brandissaient pour se donner l'air d'agir. La modification de la Constitution qu'elle impliquait, par le Congrès réuni à Versailles, devait offrir à Hollande le rôle

de dirigeant déterminé, au-dessus des partis.

Las ! Il faudra qu'il se passe du cérémonial de Versailles pour cette fois : les sénateurs de droite lui refusent ce petit plaisir, et il a finalement dû remballer son projet.

On pourrait en conclure, comme beaucoup l'ont fait, que ce débat qui a duré quatre mois, qui a mobilisé pendant des heures les médias, n'a servi à rien. Malheureusement, il aura contribué à alimenter encore plus les sentiments xénophobes dans l'opinion, au profit des politiciens qui prospèrent sur de tels préjugés, et cela est à ajouter, avec bien d'autres choses, au compte de l'action particulièrement nuisible du gouvernement Valls-Hollande.

Nicolas Carl

Vies difficiles : Xavier Bertrand s'accorde une rallonge

Au lendemain des élections régionales et de la montée du vote FN, le nouveau président de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Xavier Bertrand, avait déclaré : « Il faut radicalement changer les méthodes, les politiques, les comportements. »

Fini donc le cumul des mandats : il renonçait à ses fonctions de maire et de député pour se consacrer à la région. C'était beau ! Mais trop dur à réaliser.

Jusqu'à-là, en tant que député-maire, il touchait le maximum légal de 8300 euros brut, auxquels il fallait ajouter son indemnité de parlementaire de 5770 euros brut. Cette indemnité est un petit coup de main qui « permet de s'habiller, de payer les repas, une tournée sur la foire, d'envoyer un bouquet pour un mariage », selon Gerald Darmanin, ex-directeur de campagne de Xavier Bertrand, maintenant vice-président du conseil régional et maire

de Tourcoing. Il faut aussi ajouter à cela le train gratuit, douze vols offerts par an, etc.

Mais voilà donc que Xavier Bertrand, après ses renoncements, ne se retrouvait plus qu'avec 5 236 euros brut par mois. Comment aurait-il pu vivre avec une telle somme ? heureusement, ayant pris la précaution de conserver son poste de président de l'agglomération, il a pu se faire voter par cette noble institution une rallonge de 4000 euros brut par mois.

Dans les Hauts de France, on ne laisse pas les démunis à l'abandon.

Antoine Ferrer

Valls : quelles « valeurs de gauche » ?

Dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 3 avril, Valls tente de défendre l'action du PS au pouvoir. Il exploite sans vergogne le filon de la guerre contre le terrorisme : « Avec les attentats de 2015, nous avons perdu notre insouciance. La période fait peur et la peur sera une des questions de la campagne. (...) Dans la lutte contre le terrorisme, nous avons un bilan (...). Sans doute faudra-t-il faire encore plus dans le prochain quinquennat. (...) La menace terroriste, la crise des réfugiés, les risques pour l'Europe [...] seront au cœur de l'élection présidentielle. »

Dans la même veine, et dans la perspective de la candidature de Hollande à l'élection présidentielle de

2017, il donne une liste des trois valeurs essentielles que doit porter la « gauche » selon lui : « l'autorité, la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité) et le travail ».

Valls est sur une pente qui, par étapes, peut le conduire au « Travail, famille, patrie » de triste mémoire.

N.C.



De Mélenchon au PCF : les yeux rivés sur 2017

Interviewé à l'issue de la manifestation du jeudi 31 mars contre la loi travail, Jean-Luc Mélenchon déclarait, s'adressant au gouvernement : « si vous ne la [la loi travail] retirez pas, c'est vous qui serez retiré en 2017. »

Mélenchon, qui fait les yeux doux aux participants aux Nuits-debout, un mouvement citoyen qu'il souhaite voir prospérer, ajoutait le 3 avril à la radio : « Je ne veux pas récupérer le mouvement, et je serais très fier s'il me récupérait. » Le cofondateur du Parti de gauche se verrait donc bien en rassembleur... de futurs électeurs sur sa candidature.

Les parlementaires du Front de gauche et du Parti communiste s'agitent également de leur côté. Ils ont certes affirmé à de nombreuses reprises être opposés à la loi El Khomri et vouloir jeter toutes leurs forces dans la lutte, toutefois cantonnée à leurs yeux au Parlement. Leur perspective est d'organiser d'ici l'été « une grande consultation citoyenne », avec l'ambition de « construire toutes

les convergences qui permettront de bâtir une majorité politique nouvelle à gauche, dès les échéances législatives et présidentielles de 2017, pour sortir le pays des impasses dans lesquelles la politique du gouvernement actuel l'enfoncé ».

Le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, a renchéri le 5 avril à la radio France Inter sur le même thème, invitant ceux qui se mobilisent à écrire leur plateforme politique, leur programme. Que permettrait donc l'élaboration citoyenne qu'il appelle de ses vœux ? Elle viserait à ne pas aller en ordre dispersé à la bataille – il s'agit de bataille électorale bien entendu – ajoutant que, « sinon, la droite et le Front national en profiteront ».

La seule perspective ainsi fixée aux travailleurs, aux lycéens et étudiants

qui se battent contre la loi travail, est donc celle de l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau gouvernement de gauche. Au moment où leur mobilisation met à l'ordre du jour un objectif clair, celui d'imposer au gouvernement et au patronat le retrait de la loi travail, il faudrait que les travailleurs et les jeunes en lutte se soucient d'une nouvelle prétendue alternative de gauche. Mais, si elle se réalisait, elle ne pourrait qu'aboutir au même fiasco, en mettant en place un gouvernement qui poursuivrait la même politique au service du patronat que celui de Hollande-Valls.

La seule issue à la situation actuelle est de rétablir, dans les luttes et dans la mobilisation, un rapport de force favorable aux travailleurs, qui fasse reculer le patronat. Visiblement, la seule préoccupation des Mélenchon, des Laurent et d'autres, est de savoir comment eux pourraient redonner un peu de lustre à leur politique faillie.

Aline Rétesse

Mode islamiste : qu'importe l'habit s'il y a le profit

Des marques de prêt-à-porter comme Uniqlo ont mis en vente leurs modèles de hijabs. Le très chic italien Dolce & Gabbana a créé une ligne Abayas, qui compte 14 modèles de robes longues avec voile assorti. Enfin Marks&Spencer a sorti son burkini, tenue de bain ne laissant dépasser que le visage, les pieds et les mains.

Pour justifier cette plongée dans le

marché de la mode pudique, comme elles le nomment. Marks&Spencer y voit un signe d'ouverture. Et chez H&M, on explique qu'« il n'y a pas de règles en matière de mode ».

Il serait plus exact de dire qu'il y en a une seule, celle du profit maximum, quitte à flatter dans le sens du poil les tendances les plus réactionnaires.

Justice sinistrée : Urvoas découvre

Urvoas, le nouveau ministre de la Justice qui a pris la place de Christiane Taubira, a eu l'air de découvrir la situation désastreuse dans son ministère.

Il décrit une justice à bout de souffle, en état d'urgence absolue, sinistrée, signalant : « Je connais même un tribunal où on n'imprime plus des jugements, parce qu'il n'y a plus d'argent pour les ramettes de papier. »

Tout cela existe pourtant depuis de longues années. La misère des tribunaux est dénoncée depuis fort longtemps. Des frondes de magistrats, il y en a eu plusieurs, en particulier du temps de Sarkozy, quand la ministre de la Justice d'alors, Rachida Dati, a supprimé des dizaines de juridictions pour faire des économies.

Récemment, les magistrats du tribunal de Bobigny, en Seine-Saint-Denis ont assigné l'État à cause de l'insuffisance des moyens qui leur sont attribués. Manque de juges, de personnel (greffiers), de petit matériel (les fonctionnaires réduits à acheter eux-mêmes agrafes et fournitures de bureau), etc. Du coup les audiences ont lieu avec beaucoup de retard, les jugements sont rendus à toute allure, en quelques minutes généralement.

Pour le volet pénitentiaire, qui dépend du

ministère de la Justice, la situation est aussi calamiteuse, avec d'une part des prisons surpeuplées et en même temps un nombre insuffisant de gardiens : on en met trois ou deux, là où il en faudrait quatre.

Tout cela était bien connu, et Urvoas ne pouvait l'ignorer avant d'accéder à son poste. Il met l'accent sur une dette de 170 millions d'euros que son ministère ne peut pas payer à ses fournisseurs. Urvoas admet que des « efforts » ont été faits depuis 2012 sur les créations de postes mais, dit-il, « les budgets de fonctionnement n'ont pas suivi ».

Le budget de la Justice est de l'ordre de 8 milliards d'euros par an. Les cadeaux de l'État au patronat rien qu'au titre du CICE ont été de plus du double pour l'année 2015. Évidemment, si l'argent public va au capital, il manque pour le reste, entre autres pour la Justice. Et ce n'est pas près de changer. Urvoas, qui proteste pour son ministère, n'en soutient pas moins cette politique du gouvernement Hollande-Valls.

André Victor

Loi Sapin 2 : retraites plus volatiles...

Voilà des années que les gouvernements poussent les particuliers à épargner pour leurs vieux jours, reconnaissant sans vergogne que les pensions de retraite sont et seront de plus en plus insuffisantes. Divers fonds de retraite permettent ainsi de se constituer une retraite dite supplémentaire. Pour l'instant, ces fonds ne versent encore qu'une part très faible de l'ensemble des pensions de retraite, quelque 2 %, mais ils sont déjà à la tête de 130 milliards d'euros, qu'ils placent le plus souvent en obligations ou dans l'immobilier.

Ce pactole attire bien des convoitises et le gouvernement veut aider les patrons à mettre la main sur cette manne. Tout un volet de la loi Sapin 2 actuellement en discussion y est donc consacré. Il s'agit d'autoriser le gouvernement à régler l'existence et le fonctionnement des fonds de retraite professionnelle, afin qu'ils puissent consacrer une partie de l'argent qui leur a été

confié à acheter des actions des entreprises, en particulier des petites entreprises innovantes, mises en avant pour attirer le client.

Selon Michel Sapin, cela fait partie de la modernisation de la vie économique. En réalité, l'argent placé pour l'avenir est exposé à fondre comme neige au soleil, voire à disparaître complètement, même quand les placements en question sont plus ou moins sécurisés. Préconiser le placement en actions, c'est permettre de dépouiller encore plus vite les futurs retraités, s'ils croient les charlatans qui les incitent à sauvegarder leur niveau de vie avec les retraites par capitalisation.

Le patronat veut mettre la main sur les économies des salariés. Mais le problème des retraites décentes ne sera résolu que lorsque les travailleurs auront mis la main sur les profits des patrons.

Dominique Chablis



Manifestation au tribunal de Bobigny contre le manque de moyens.

Patronat : toujours plus aidé

Depuis le 1^{er} avril, les patrons bénéficient d'une nouvelle baisse des cotisations familiales pour les salaires compris entre 1,6 fois et 3,5 fois le smic. D'après les chiffres du gouvernement, pour un salarié rémunéré à 3000 euros brut par mois, cette réduction, cumulée avec le crédit impôt compétitivité emploi (CICE), représentera un allègement de 234 euros par mois. Les patrons profitaient déjà de cette mesure pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le smic depuis janvier 2015.

Ces mesures consistent en des milliards d'aides versées aux patrons, sans

aucun engagement de leur part ni aucune contrainte. Lors du lancement du pacte de responsabilité, il y a plus d'un an, le patron du Medef, Gattaz, avait arboré un badge siglé « 1 million d'emplois ». Résultat : les patrons ont empoché des milliards d'euros, ont augmenté leurs profits et... ont continué à licencier. En février 2016, le chômage n'a jamais été aussi élevé.

Il y a quelques semaines, Valls avait tapé du poing sur la table, menaçant les patrons de mettre des conditions à l'attribution des aides. Mais, depuis, la menace a apparemment fait long feu et le ministère

du Budget annonce que sa « logique est d'aller jusqu'au bout de ce pacte ». Si bien qu'entre le pacte de responsabilité, le CICE et quelques autres mesures prises par le gouvernement socialiste, ce cadeau, qui était de 24 milliards d'euros en 2015, sera de près de 34 milliards cette année et de 41 milliards en 2017.

Toujours le 1^{er} avril, le gouvernement annonçait que le RSA et l'allocation adulte handicapé étaient gelés. Avec 0,1 % d'augmentation, le montant mensuel du RSA va passer de 524,16 euros à... 524,68 euros. Tout un symbole.

Arnaud Louvet

Enfant sans papiers : il y avait un pilote dans l'avion

Le 21 mars, Ibrahim, 8 ans, a pris seul l'avion depuis les Comores pour rejoindre sa tante en France. Arrivé à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, il a été arrêté par la Police de l'air, au motif qu'il voyageait avec le passeport de son cousin français.

Tandis que sa tante était placée en garde à vue, le petit garçon a été enfermé seul dans la ZAPI (zone d'attente pour personnes en instance) de l'aéroport, à la demande de la justice, le temps

d'organiser son expulsion vers les Comores. Il y est resté plus de onze jours, alors que cette procédure est censée ne pas excéder quatre. Dans un communiqué, l'association La Voix de l'enfant s'est indignée de ce traitement : « Il ne peut être justifié d'enfermer un enfant de 8 ans qui arrive sur le territoire, et encore moins au motif de sa protection. »

Le 1^{er} avril au petit matin, Ibrahim, épuisé, apeuré et en larmes, a été placé dans un avion pour être ramené sous escorte

policrière aux Comores, mais le pilote, informé de la situation, a refusé de décoller. Son geste a permis de changer la donne : l'enfant a pu être descendu de l'avion et amené au tribunal de Bobigny, où le juge a enfin accepté de le confier à sa tante en France, puisqu'il est évident que sa mère ne peut le prendre en charge aux Comores.

Le geste du pilote vaut plus que tous les discours hypocrites sur le prétendu pays des droits de l'homme.

Julie Lemée

Belgique : la police à l'œuvre

Samedi, 2 avril, le groupe d'extrême droite Génération identitaire avait appelé à une manifestation sur la place communale de Molenbeek, dans la banlieue de Bruxelles, avec le mot d'ordre « *Expulsons les islamistes* ». Les appels haineux dans les réseaux sociaux fusaient, appelant à « *casser de l'Arabe* » et à occuper une mosquée.

Les autorités ont alors interdit toute manifestation et mobilisé des contingents policiers impressionnants, avec autopompes, chiens et police à cheval.

Plusieurs groupes d'extrême gauche, d'associations antiracistes et d'autres, avaient également appelé à se rassembler sur la place de la Bourse à Bruxelles, devenu le lieu de commémoration pour les victimes de l'attentat, pour manifester leur opposition à l'extrême droite et à la haine raciste.

Leur rassemblement a été le premier à être dissous. Dès 13 heures, la police a embarqué tous ceux qui ne paraissaient pas d'eux-mêmes.

Génération identitaire avait finalement annulé le rendez-vous deux jours avant, les manifestants de l'extrême droite eux n'ont pas été nombreux à faire le

déplacement et il n'y a eu que quelques arrestations parmi les manifestants d'extrême droite.

Le véritable objectif de la mobilisation en force de la police était en fait les habitants de Molenbeek eux-mêmes. Beaucoup de jeunes, mais pas seulement, s'étaient rassemblés dans la rue pour montrer « *à ces fachos que nous sommes là aussi* », comme l'a dit un jeune. Les habitants de ce quartier populaire, un des plus pauvres de Bruxelles, sont sous le feu des projecteurs depuis les attentats de Paris. Tous ont vécu des perquisitions dans leur quartier, souvent brutales, et pas toujours à la bonne adresse, et les contrôles d'identité qui se multiplient.

En fait, les autopompes, mobilisées prétendument contre l'extrême droite, sont



Cordon policier à Molenbeek.

restées pointées sur les habitants presque tout au long de l'après-midi. Et une trentaine de jeunes qui essayaient de gagner le centre-ville, suite à la rumeur que l'extrême droite s'y rassemblait, ont été arrêtés.

Dans la polémique qui a suivi cette journée agitée, les responsables se renvoient à nouveau la balle et le bourgmestre de Bruxelles, Yvan Mayeur (PS), demande des explications à la police pour son intervention contre le rassemblement antifasciste à la Bourse, qu'il n'aurait pas ordonné. Mais personne ne met en cause l'intervention des forces policières contre les habitants de Molenbeek.

Ceux qui ont été visés par les autopompes ne l'ont pas été parce qu'ils sont musulmans. Les politiciens peuvent être tolérants quand

il s'agit de la religion, fût-elle musulmane, et surtout quand elle permet de détourner les esprits de vrais problèmes comme le chômage et la précarité. Mais leur tolérance s'arrête quand il s'agit des travailleurs et des pauvres, surtout quand ils se défendent.

Les jeunes de Molenbeek font partie de la classe ouvrière et, s'ils sont victimes aussi de la xénophobie, ils

sont surtout touchés par le chômage et la précarité que le monde capitaliste réserve d'abord aux jeunes des classes populaires.

Ils ont toutes les raisons de se révolter. Et il faut qu'ils trouvent la solidarité des travailleurs de toutes origines, que ce soit contre les tendances intégristes ou contre l'extrême droite.

Correspondant LO

Pologne : Église et gouvernement veulent interdire l'avortement

Dimanche 3 avril, des milliers de femmes ont manifesté à Varsovie pour protester contre un projet de loi visant à interdire totalement l'avortement. Elles ont brandi des cintres, symboles de l'avortement clandestin auquel sont contraintes de recourir d'ores et déjà les femmes des milieux populaires.

Le matin même, dans toutes les églises du pays, les prêtres avaient lu un appel de l'épiscopat polonais au gouvernement l'incitant à « *protéger la vie des non-nés* » et à adopter au plus vite la loi en question.

Pourtant il ne reste déjà quasiment rien du droit à l'avortement en Pologne. De 1956 à 1993, il était libre et gratuit. Mais, à cette date déjà, il avait été pratiquement interdit sous l'influence de l'Église catholique et limité à seulement trois cas : le viol ou l'inceste, une pathologie grave de l'embryon, le risque de mort pour la mère. Depuis, d'après les chiffres gouvernementaux, il n'y a plus officiellement en Pologne que quelques centaines de cas d'avortement. En réalité, l'immense majorité de ceux-ci, entre 100 000 et 150 000 chaque année d'après les organisations féministes, se pratiquent de façon clandestine, dans les pires conditions pour les

femmes des milieux populaires, les femmes des milieux aisés pouvant toujours se rendre à l'étranger.

Mais les trois dérogations de la loi de 1993 sont encore trop pour l'Église et

les conservateurs, dont la Première ministre, qui font pression pour que l'avortement soit interdit même en cas de viol, d'inceste ou de pathologie grave de l'embryon. Avec cette loi, un médecin pratiquant une IVG risquera aussi cinq ans de prison.

Contre tous les « *talibans* », comme les manifestantes désignent les conservateurs et l'Église, des milliers de femmes ont engagé le combat.

Antoine Ferrer



Manifestation contre le projet de loi.

Migrants : une politique assassine

Lundi 4 avril, en application de l'accord signé entre l'Union européenne et la Turquie, deux cents migrants ont été expulsés des îles grecques de Chios et de Lesbos vers ce pays.

Tous les réfugiés arrivés après le 20 mars devraient subir le même sort. Ils seraient plus de 1 700 à Chios, dans un camp de 1 200 places. Désormais, il ne s'agit plus d'accueil mais de rétention. Vu les conditions extrêmement précaires, des affrontements ont eu lieu entre migrants et, malgré les barbelés, quelques centaines d'entre eux sont sortis et se sont installés sur le port, sans grand espoir de quitter l'île, faute de laisser-passer. À Lesbos, le camp de rétention est également surpeuplé. Quant au camp improvisé par des bénévoles, qui reçoivent des réfugiés malades ou blessés, il est menacé de fermeture.

Voilà le résultat du sordide marchandage imposé par les dirigeants européens pour tenter de tarir le flot des migrants. Moyennant un soutien financier au gouvernement turc, ils lui renvoient les arrivants récents. Pour un expulsé, les pays européens acceptent de recevoir en retour un Syrien déjà installé en Turquie. Et encore, ce sera dans la limite de 72 000 réfugiés qui seront répartis sur l'ensemble des pays de l'Union européenne, qui compte plus de 500 millions d'habitants!

Des organisations humanitaires protestent contre le traitement réservé aux réfugiés, que ce soit dans les îles ou en

Grèce continentale. Ceux qui sont bloqués à la frontière macédonienne ou au Pirée ne sont pas en détention ni menacés d'expulsion immédiate. Mais beaucoup préfèrent rester sous des tentes, y compris au nord, sous la pluie, ou sur le bitume du Pirée, plutôt que d'intégrer des centres d'accueil trop peu nombreux ou insuffisamment équipés. Certains craignent aussi qu'ils puissent se transformer un jour en centres de rétention fermés.

Le plan européen est à la fois ignoble et inefficace. L'Allemagne exceptée, les pays riches n'ont accueilli qu'un nombre dérisoire de migrants par rapport à leur population et à leurs capacités économiques. Le gouvernement français, lui, a promis du personnel pour aider à l'établissement de demandes d'asile, mais tout ce qu'il a envoyé pour le moment dans les îles grecques est un contingent de CRS!

Pourtant, encore maintenant, des migrants quittent clandestinement la Turquie pour les îles grecques. Beaucoup d'autres vont tenter des traversées plus longues et plus dangereuses parce que toute autre issue leur est interdite. Et on comptera encore de nombreux morts, assassinés par la politique des dirigeants européens.

Sylvie Maréchal

Interprètes afghans : le mépris du gouvernement

200 interprètes employés par l'armée française, jusqu'à son départ d'Afghanistan fin 2012, ont demandé des visas pour se réfugier en France. Ils sont menacés par les talibans. Mais ces visas ne sont accordés qu'au compte-gouttes, et seulement une trentaine de ces interprètes afghans sont arrivés en France.

Les autorités françaises ont tout d'abord refusé les demandes de visas. Il a fallu l'intervention d'un collectif d'avocats, en avril 2015, pour que François Hollande annonce que les dossiers seraient réexaminés dans un délai de deux mois. Mais, les critères n'ayant pas changé, la situation ne s'est pas améliorée et les visas ont continué à être refusés. Comble d'hypocrisie, les interprètes doivent fournir la preuve matérielle d'une menace actuelle, alors que plusieurs d'entre eux ont déjà été assassinés.

Lorsque ces interprètes accompagnaient les troupes françaises dans les villages, ils étaient reconnus et souvent photographiés. Les talibans veulent maintenant leur faire payer cette collaboration, à eux mais aussi à leur famille. Ils les menacent de décapitation et écrivent que « les interprètes sont tous des espions,

des traîtres et des infidèles pour leur pays. Quiconque les tue va au paradis. » Mais cela ne suffit pas aux autorités françaises pour considérer qu'il y a une menace. Le collectif d'avocats a donc décidé d'attaquer désormais l'État en justice pour chaque refus.

Le gouvernement actuel répète aujourd'hui avec ces interprètes l'attitude qui a toujours été celle des dirigeants français envers les supplétifs recrutés dans la population locale. L'armée française les utilise, sans aucun souci des risques qu'elle leur fait courir, après quoi elle les abandonne. Cette attitude avait déjà été adoptée lors de la guerre d'Algérie avec les harkis. Elle suffit à montrer le mépris profond des dirigeants français envers la population de pays comme l'Afghanistan, où ils prétendent envoyer l'armée au secours des habitants.

Daniel Mescla

Toulouse : les sinistrés AZF ne lâchent rien

Jeudi 31 mars, la police a délogé manu militari une trentaine de sinistrés AZF de l'Association des sinistrés du 21 septembre, qui occupaient la mairie annexe de leur quartier de Toulouse.

Ils n'acceptent toujours pas que le nouveau procès AZF en janvier 2017 se tienne à Paris, à 700 km de chez eux. Pour eux, il n'était pas question de quitter les lieux sans obtenir un rendez-vous avec le garde des Sceaux, mais le préfet comme le maire de Toulouse mettaient l'évacuation en préalable à toute négociation. Et il n'a fallu que six heures, de 17 h à 23 h, pour que le maire de Toulouse fasse vider les lieux par la force publique.

Quand il est apparu évident que l'évacuation se préparait, les sinistrés se sont concertés en assemblée générale pour prendre une décision collective. Cette

réunion a duré suffisamment pour avoir le temps de prévenir les journalistes télévisuels et attendre qu'ils arrivent. L'évacuation a donc été filmée en direct, et les images ont pu circuler abondamment dans les journaux télévisés.

Cette réaction rapide et brutale des autorités n'a fait que conforter les sinistrés dans la légitimité et l'efficacité de leur action. Leur solidarité a été remarquable. Alors que plusieurs d'entre eux ont connu des moments de grande fragilité dans l'après-AZF, aucun d'entre eux n'a tremblé.

Une banderole de quinze mètres de long proclamait : « AZF : le coupable Total fait la loi. Où est la justice ? » Total, le gouvernement et la justice n'ont pas fini d'entendre les sinistrés AZF leur poser la question.

Correspondant LO

Fin de la trêve hivernale : des milliers de familles menacées

Comme chaque année, le début du mois d'avril a marqué la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions de locataires ne pouvant plus payer leur logement, ou présentant des dettes de loyers jugées trop importantes.

D'après le dernier rapport sur le mal-logement de la fondation Abbé-Pierre, au moins 150 000 personnes sont sans domicile dans le pays, parmi lesquelles 30 000 enfants, ce qui représente une augmentation de 50 % en dix ans. Cette augmentation est alimentée chaque année par de nouvelles expulsions locatives. D'après les chiffres de l'association Droit au logement (DAL), sur les 120 000 locataires susceptibles d'être expulsés, 10 000 à 12 000 le sont effectivement chaque année, avec intervention de la police.

Avec la crise, les situations difficiles, même transitoires, se multiplient. De plus en plus de familles aux revenus trop faibles ou trop aléatoires accumulent des dettes de loyers et finissent à la rue, sans qu'aucune solution de relogement ne soit proposée.

Et ce ne sont pas les mesures dérisoires annoncées par la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, qui vont changer leur situation. Sous le nom ronflant de Plan national de prévention des expulsions locatives, elle promet en effet la

pérennisation, et non la création, de 2 300 places d'hébergement supplémentaires, s'ajoutant aux 30 000 créées. On est loin des 150 000 places sur cinq ans promises par Valls en 2012 !

Les expulsés sont condamnés à la débrouille ou à la rue, ballottés d'hôtel social en hébergement d'urgence, parfois situés à plus de deux heures de transport de leur ancien domicile, et donc de l'école des enfants. Il y aurait pourtant de quoi construire les centaines de milliers de logements sociaux qui manquent, ce ne sont pas les bras qui manquent, ni l'argent, que l'État distribue à fonds perdus à la grande bourgeoisie.

Nadia Cantale



Nos lecteurs écrivent : les sans-papiers contraignent l'État à reculer

Les 29 et 30 mars, plus de 300 travailleurs sans papiers des associations Droits devant!!, CSP93 et CTSP Vitry ont occupé la tour de la direction générale du Travail, quai de Javel à Paris. Soutenus par les militants syndicaux du ministère du Travail, ils se sont installés au 13^e étage, celui de la direction.

Comme lors de l'occupation précédente au quai de Jemmapes, en janvier dernier, les revendications étaient : la régularisation sur simple preuve d'une relation de travail et sans condition de durée de séjour ; le pouvoir de régularisation confié aux inspecteurs du travail, sur constat d'une relation de travail ; et l'abrogation

de la taxe de 900 euros à verser à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) en cas de délivrance d'un titre « salarié ». Cette taxe est théoriquement payée par l'employeur, mais systématiquement récupérée sur le salaire du travailleur.

L'objectif des travailleurs sans papiers était d'en finir avec l'obligation de fournir une promesse d'embauche d'une entreprise pour être régularisé. La plupart d'entre eux ne le peuvent pas. Mais ceux qui y parviennent risquent de se retrouver liés pendant cinq ans au patron qui l'a signée, à cause des règles de renouvellement du titre. Cette contrainte permet à l'employeur d'imposer

les pires conditions et de les appliquer ensuite aux autres salariés.

Le gouvernement n'a pas reculé sur ce point, mais il a ouvert des discussions : le directeur de cabinet a reçu une délégation de sans-papiers et de militants syndicaux. Des groupes de travail vont être constitués, dans le but probable de lanterner les uns et les autres, et d'éviter l'occupation d'un autre bâtiment administratif... C'est pourtant une première victoire qui ne peut que renforcer le mouvement des travailleurs sans papiers.

Christian, animateur du Collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry 94

PSA Peugeot Citroën – Poissy : une manœuvre ratée de la direction

La mobilisation du jeudi 31 mars se présentait bien à l'usine PSA de Poissy dans les Yvelines. Quelques jours auparavant, à l'initiative des militants de la CGT, les réunions dans les ateliers et les rassemblements sur les temps de pause étaient de plus en plus suivis. Pour se compter, des listes d'inscription circulaient dans les ateliers.

Dans l'équipe du matin, particulièrement mobilisée, près de 200 travailleurs s'étaient inscrits pour faire la grève le 31 mars et un nombre plus restreint pour aller manifester à Paris. Signe qu'un nombre de travailleurs plus important que d'habitude avaient décidé de se mobiliser, le syndicat FO de l'usine, qui n'a pas pour habitude d'appeler à manifester, avait décidé d'affréter deux bus pour la manifestation en donnant un rendez-vous bien distinct de celui de la CGT, pour que les travailleurs ne se retrouvent pas ensemble. Pour s'en

assurer, la direction avait même demandé à certains chefs d'équipe de se mettre en grève et de monter dans les cars de FO pour encadrer les travailleurs.

La direction craignait par-dessus tout la grève en équipe du matin. Pour éviter que les travailleurs se retrouvent à plusieurs centaines et défilent ensemble dans une usine aux machines silencieuses, la direction a employé les grands moyens. Prétextant un fournisseur défaillant, elle a fermé purement et simplement l'usine pour l'équipe du matin, prévenant les travailleurs

concernés la veille au soir à 18 h. Elle ne voulait surtout pas que les grévistes puissent se compter et prendre confiance dans leur force.

De plus, la direction a osé faire récupérer, le samedi suivant, la production qu'elle avait elle-même annulée, ce qui a encore contribué au mécontentement ambiant. Personne n'a été dupe et bon nombre de travailleurs ont vu là un aveu de faiblesse de la direction.

Malgré cela, 200 travailleurs de l'usine se sont retrouvés le 31 mars pour manifester contre la loi travail et, le 5 avril, une centaine de travailleurs ont encore tenu à marquer le coup en débrayant plus d'une heure, et en se donnant rendez-vous à bien plus nombreux pour la manifestation du samedi 9.

Correspondant LO

Arkema et Areva – Jarrie : il faut condamner les patrons empoisonneurs

Rien qu'en France, on estime que l'amiante est responsable de 3 000 décès par an et qu'il entraînera 100 000 décès au total d'ici 2025.

Depuis qu'on connaît les risques liés à l'amiante, la responsabilité des grands industriels coupables d'avoir sciemment utilisé pendant des décennies cette substance cancérigène n'est que rarement dénoncée, l'État et la Justice fermant les yeux. Des femmes de ménage travaillant sur les sites d'Arkema et d'Areva à Jarrie ont attaqué leurs employeurs devant les Prud'hommes au titre du préjudice d'anxiété lié à l'amiante, et ce procès a montré une nouvelle fois le mépris du patronat pour la vie des travailleurs.

Reportée plusieurs

fois, cette session a eu lieu vendredi 18 mars. À la demande des jurés, plusieurs femmes chargées du nettoyage ont raconté comment elles traversaient les ateliers pleins d'amiante pour accéder aux salles de contrôle, où la poussière était ramassée au balai ou au chiffon. Elles n'avaient aucune protection, aucun masque. L'une a rappelé qu'il y a quelques années déjà deux collègues étaient mortes de l'amiante. Ensuite des ouvriers d'Arkema et représentants du CHSCT ont venus pour confirmer leurs témoignages.

Sans surprise, les

avocats des entreprises de nettoyage Bis et Abilis (aujourd'hui ISS) ont nié tout préjudice d'anxiété. Quant à ceux des directions d'Arkema et d'Areva, ils ont expliqué avec cynisme qu'elles n'étaient pas les employeurs de ces femmes !

Le verdict sera rendu dans trois mois. Précédemment, les travailleurs d'Arkema et d'ex-Cézu (Areva aujourd'hui) ont obtenu après une longue procédure la reconnaissance de ce préjudice d'anxiété lié à l'amiante. Mais il est plus difficile encore pour les salariés d'entreprises extérieures de voir leur cas reconnu.

Cette impunité patronale est révoltante et inacceptable.

Correspondant LO

Hazebrouck : grévistes menacés par leur patron

Trois travailleurs des Fonderies du Nord, à Hazebrouck, ont reçu le 1^{er} avril un courrier de leur patron les convoquant à un « entretien préalable à licenciement éventuel pour faute grave avec mise à pied conservatoire ».

Quelle faute grave ont-ils commise ? Ils ont fait grève le 31 mars, comme des milliers d'autres travailleurs du pays, contre la loi travail. Et c'est bien ce que le PDG reproche, par écrit, à ces militants CGT, dont deux sont délégués. Ne reculant devant aucune contradiction, le patron les accuse successivement « d'absence inopinée [...] qui désorganise

gravement la production », d'avoir fourni comme seul justificatif un tract d'appel à la grève, tout en se disant ignorant de tout « avis de grève ni au plan national ni au niveau de la branche professionnelle, ni [...] interne à l'entreprise ».

Ce patron de PME doit bien être le seul à ignorer les manifestations et les grèves qui ont mis, ce jour-là, des centaines de milliers de travailleurs dans la rue. Aveuglé par son mépris des ouvriers qui font ses profits, et des militants, il s'est cru autorisé à bafouer le droit de grève. Cela ne doit pas passer !

V.L.

Centre hospitalier – Beauvais : il manque 349 travailleurs

La direction du Centre hospitalier de Beauvais vient de rendre public son bilan social. On y apprend qu'en 2015, 142 000 heures supplémentaires ont été effectuées (dont 115 000 non payées et non récupérées) : cela représente 90 emplois qui n'ont pas été pourvus !

Il faut dire que 2015 a connu 167 départs, qui n'ont été remplacés que par 119 arrivées, soit un déficit de 48 personnes. Par ailleurs, l'absentéisme, toutes causes confondues, représente 211 équivalents temps plein, comme dit la

direction, soit 211 postes de travail ; et les absents ne sont, en général, pas remplacés.

Au total, c'est la direction elle-même qui le dit : pour un effectif total de 2 162 salariés, il manque 349 travailleurs hospitaliers. Quel aveu ! Mais, plutôt que d'embaucher, elle choisit d'économiser sur les salaires et, parallèlement, de financer les banques en leur versant chaque année les intérêts pour des emprunts de 5 millions d'euros.

Correspondant LO

Darty : le cash, c'est ce qu'ils préfèrent

Depuis novembre 2015, il semblait entendu que la Fnac rachèterait Darty et que les actionnaires de Darty recevraient en paiement des actions de la Fnac. Le 18 mars dernier, coup de théâtre : le conseil d'administration de Darty a rompu l'accord avec la Fnac et décidé de se vendre au groupe sud-africain Steinhoff, propriétaire de Conforama. Mais cette fois le paiement est prévu en cash, et non plus en actions.

Il reste à faire accepter cette offre aux actionnaires. Mais, à moins que la Fnac ne surenchérisse très fortement, ceux de Darty

préfèreraient toucher de l'argent, disponible immédiatement, plutôt que des actions, dont le rendement n'est jamais garanti et qu'il n'est pas toujours facile de vendre.

Quant aux salariés des magasins d'électroménager, ils risquent d'être victimes des restructurations et des concentrations que cette fusion va sans doute entraîner. Car si les groupes fusionnent ou se rachètent avec tant d'entrain, ce n'est pas pour servir mieux la clientèle, mais pour dégager davantage de profits sur le travail des employés.

Vincent Gelas



Le site Areva à Jarrie

SNCF : la mobilisation doit continuer !

À la SNCF, 40 % du personnel était en grève le 31 mars à l'appel de la CGT, Sud et FO. La CFDT-FGAAC militait contre la grève, en répétant le mensonge de la direction SNCF, selon laquelle la loi El Khomri ne concernait pas les cheminots. Même si, le 31 mars, le nombre des grévistes était plus faible que le 9 mars, la grève restait largement majoritaire parmi le personnel non cadre.

Face à la démolition du Code du travail et de la réglementation dans le ferroviaire, de nombreux cheminots restent convaincus que seul un mouvement de grève se généralisant, non seulement dans le

ferroviaire mais à l'échelle du monde du travail, peut faire reculer le patronat et le gouvernement. En cela ils se heurtent aux directions syndicales, y compris à la fédération CGT des cheminots, qui n'offre pas

à ses militants et à tous les travailleurs du rail cette perspective nécessaire.

Par exemple, pour le 31 mars, la fédération CGT incitait à ne pas organiser d'assemblées de grévistes, à les boycotter, et à défendre l'idée de la grève reconductible... pour le mois de mai, voire de juin, et sur des revendications propres aux seuls cheminots. Le 31 mars, la CGT appelait à une grève dite carrée, c'est-à-dire limitée à une seule journée, s'opposant à toute idée de reconduction, quitte à heurter une partie de ses propres militants.

Malgré cette politique

qui freinait l'ardeur de nombreux cheminots, la grève du 31 a été un succès. Dans bon nombre de secteurs des assemblées générales se sont tenues, avec ou sans la participation des représentants CGT. À Nantes, une AG interservices et intersyndicale CGT-Sud-FO a regroupé 200 participants, qui ont formé ensuite un cortège pour rejoindre la manifestation. À la gare du Nord à Paris, à l'appel de Sud et FO, 80 cheminots se sont réunis et ont voté la reconduction de la grève pour le lendemain, où une nouvelle assemblée de

40 participants a exprimé la nécessité d'aller vers un mouvement d'ensemble. Toujours à Paris, aux gare de l'Est, d'Austerlitz, de Saint-Lazare, dans de nombreux ateliers comme au Landy et à Châtillon, de telles assemblées se sont également tenues le 31 mars et le 1^{er} avril.

Surtout, dans toutes ces assemblées, l'objectif de mobiliser à nouveau pour la journée du 9 avril a été fixé, afin que soit franchi un nouveau pas dans le refus de la politique que veut imposer le gouvernement et la direction de la SNCF.

Christian Bernac

Abattoir de Mauléon : inhumain avec les animaux... et avec les hommes

Fin mars, une vidéo tournée en cachette à l'abattoir public de Mauléon, au Pays basque, a fait scandale. Les images, rendues publiques par une association militant pour le végétalisme, montrent que certains animaux sont saignés alors qu'ils sont encore conscients, ce qui est non seulement cruel mais illégal, ou qu'ils sont inutilement maltraités.

Suite à la diffusion de cette vidéo, Stéphane Le Foll a annoncé des inspections systématiques de tous les abattoirs en France dans un délai d'un mois. Il n'a en revanche pas dit avec quels moyens, alors que les services vétérinaires sont débordés du fait des réductions de postes : ils ont perdu 250 postes entre 2007 et 2011, passant de 1 650 agents à 1 400.

En outre, Le Foll sait pertinemment que le problème ne se situe pas dans les contrôles de ce type. En effet, dans un abattoir comme celui de Mauléon, il y a en permanence un vétérinaire-inspecteur, qui a le pouvoir d'arrêter la production s'il juge que les règles d'hygiène et de protection animale ne sont pas respectées. Mais, bien souvent, la pression pour la productivité fait passer la protection animale au second plan. Les inspecteurs se focalisent sur la recherche de maladie sur les animaux vivants, puis sur les carcasses, et ne se rendent qu'irrégulièrement dans la partie de l'abattoir où les bêtes sont mises à mort.

Le Foll a également annoncé que tout abattoir devrait désormais avoir un représentant de la protection animale. Ce

système, qui existe déjà dans les plus gros abattoirs, consiste à sensibiliser un salarié volontaire afin qu'il diffuse de bonnes pratiques autour de lui. Mais, ce salarié n'ayant aucun moyen d'imposer quoi que ce soit, il y a peu de chances qu'il puisse s'opposer à la course à la productivité qui finit par entraîner des comportements choquants.

À Mauléon, le directeur de l'abattoir lui-même a dû reconnaître que les cadences très élevées avaient une lourde responsabilité dans les dérives qui se produisent aux postes d'abattage, postes qui sont par nature durs et éprouvants.

Mais, dans cette affaire, c'est finalement la direction de l'abattoir qui s'en sort le mieux, la faute étant rejetée sur les ouvriers et les services vétérinaires. Pourtant, pour que les animaux soient mis à mort sans souffrances, selon les règles de la protection animale, encore faudrait-il que les hommes qui les tuent travaillent eux aussi dans des conditions adaptées, et non à toute vitesse, avec un matériel inefficace et sous une pression permanente.

Claire Dunois



Assemblée de cheminots à Paris gare du Nord., en 2014

Cooperl - Lamballe : nouvelles journées de grève

Jeudi 31 mars et vendredi 1^{er} avril, les salariés de l'abattoir de Lamballe, dans les Côtes-d'Armor, et ceux de Montfort, en Ille-et-Vilaine, ont à nouveau débrayé pendant deux jours pour protester contre le plan de la direction et la façon dont les futures négociations s'engagent avec les syndicats sur la question des conditions de travail et des rémunérations.

En effet, après avoir fait douze jours de grève pour s'opposer à la baisse des salaires et à une remise en cause de différentes primes, obligeant la direction à revenir partiellement sur ses mesures, les travailleurs des abattoirs avaient décidé de suspendre leur mouvement. Mais ils s'étaient aussi engagés à reprendre la lutte dès qu'ils le jugeraient nécessaire.

La méfiance vis-à-vis de la direction de la Cooperl était très forte depuis la reprise du travail le 14 mars. Personne ne croyait que le directeur général, réputé patron de combat, allait jeter l'éponge et accepter d'améliorer la situation des salariés, alors qu'il s'était montré intraitable avec les éleveurs dans la crise du porc, boycottant pendant plusieurs mois le marché au cadran de Plérin, qui fixe les cours nationaux, et mettant par son attitude beaucoup d'éleveurs en difficulté.

Mercredi 30 mars, la

première réunion dite de négociation entre la direction et les syndicats a eu lieu. Le directeur a donné son accord pour améliorer les conditions de travail et proposé la désignation d'un cabinet d'experts qui étudierait les postes de travail. Mais il veut toujours revoir le calcul du 13^e mois ainsi que celui de certaines primes. De nombreux travailleurs ont eu l'impression qu'il n'y avait pas beaucoup de changement par rapport à ce qu'il voulait leur imposer avant la grève de février et ont donc décidé qu'il fallait repasser à l'action.

Quand, jeudi 31 mars, dès 5 heures du matin, environ 150 salariés ont débrayé et des piquets de grève ont été mis en place, toutes les issues de l'abattoir de Lamballe ont été bloquées et aucun camion ne pouvait sortir. La direction de la Cooperl a, cette fois, immédiatement réagi en mobilisant une partie des producteurs de porcs

adhérents à la coopérative, leur demandant de venir faire pression sur les grévistes pour qu'ils laissent les camions circuler. Elle a obtenu également une décision de justice obligeant à la levée immédiate des piquets sous peine de poursuites.

Les salariés grévistes ont tenté de discuter avec les éleveurs pour les convaincre qu'ils sont les uns et les autres des travailleurs exploités par le même groupe. La grève s'est poursuivie le lendemain. Du coup, la direction a souhaité rencontrer une délégation de salariés grévistes, sans aucun syndicaliste, pour les convaincre que des efforts étaient nécessaires, faisant planer la menace de suppressions d'emplois rapidement si le mouvement continuait. Maniant la carotte et le bâton, elle annonçait aussi que les négociations avec les syndicats se poursuivraient.

Bien qu'ils n'aient pas réussi à imposer de nouveaux reculs à la direction, les grévistes ont décidé de reprendre le travail, tout en réaffirmant leur vigilance. La direction n'en a certainement pas fini avec les travailleurs, et c'est tant mieux.

Correspondant LO

Air France Roissy : en piste pour la grève

Depuis plus de deux semaines, les agents de piste qui à Roissy chargent et déchargent les avions, font manœuvrer ceux-ci et s'en occupent, débrayent à plusieurs centaines. Ils refusent le plan de la direction d'Air France, qui veut se débarrasser de l'activité piste pour la passer à la sous-traitance en juin.

La sous-traitance est un procédé bien connu sur la zone qui permet aux donneurs d'ordres de faire des économies. Nombre de salariés de l'aéroport connaissent la comédie des appels d'offres, des transferts d'une entreprise à l'autre. Ils doivent chaque fois se battre pour garder les mêmes conditions de travail, de plannings, de primes ou les habitudes maison, que les nouveaux patrons ne respectent pas ou remettent en cause.

Dans le cas d'un passage d'une grosse entreprise comme Air France à un sous-traitant, les craintes sont naturellement encore plus grandes. Aussi les salariés se sont mobilisés sans

attendre les syndicats, qui ont eu une attitude pour le moins mitigée.

Au lieu de répondre à leurs inquiétudes, la direction d'Air France a préféré sanctionner et a essayé de faire remplacer le personnel en grève par sa hiérarchie. Mais être agent de piste ne s'improvise pas, et les dégâts provoqués sur les avions au déchargement vont lui coûter cher : ainsi des portes ont été heurtées. Les briseurs de grève ont aussi entrepris de nettoyer les pare-brise des avions en réglant des tapis de chargement des bagages presque à la verticale, au lieu d'utiliser les escabeaux spéciaux qui existent. C'était ridicule, des photos ont circulé.

Honteuse, la direction a crié au photomontage, mais les salariés ont assisté à ce spectacle comique.

De façon plus générale, Air France s'apprête à céder certaines de ses filiales, dont Servair qui confectionne notamment les plateaux-repas des avions. Là aussi, les salariés perdraient gros.

Le mécontentement est général sur la plateforme aéroportuaire de Roissy et la grève du 31 mars contre la loi travail a bien marché, entraînant plus de participation que d'habitude. C'est la seule voie pour faire cesser les attaques patronales.

Correspondant LO



Agents de piste à Roissy.

L'appât du gain, sans voile

Air France n'imposera finalement pas à son personnel féminin de porter le foulard islamique : le 17 avril, c'est seulement avec des volontaires que la compagnie va rouvrir une ligne Paris-Téhéran, avec trois vols par semaine.

En prévision de cette réouverture, la direction avait envoyé une note interne enjoignant au personnel navigant féminin (hôtesse et pilotes) de se plier à des directives vestimentaires contraignantes : pantalon pour toutes durant le vol, veste ample et foulard recouvrant les cheveux dès l'atterrissage.

Depuis des mois qu'Air France se prépare à desservir l'Iran, des syndicats de navigants avertissaient que des hôtesses et des pilotes refuseraient de se laisser voiler. Tant mieux. « Mais la direction campe sur ses positions, » déclarait encore récemment à la presse un élu du SNPNC, ajoutant : « Elle parle de sanctions pour celles qui refuseront. »

Mais, ce refus devenant massif et de notoriété publique, Air France a dû revoir ses plans en catastrophe. Elle avait d'abord invoqué les autres compagnies qui acceptaient le

code vestimentaire imposé par les religieux, ajoutant que les équipages étaient « tenus, comme tous les visiteurs étrangers, de respecter les lois des pays dans lesquels ils se rendent ». Elle prétendait n'y pouvoir rien, sinon rappeler au personnel féminin qu'il devait accepter les lois inspirées par l'oppression de la femme. Sous la pression, la compagnie a enfin découvert qu'elle pouvait faire autrement.

Elle parle maintenant de faire appel au volontariat sur cette ligne. Cela à titre exceptionnel, s'empresse-t-elle de préciser, les navigants n'ayant pas le droit de choisir les destinations sur lesquelles ils volent.

Air France voudrait donc maintenant redorer son image commerciale, et surtout rattraper par la manche celles et ceux, passagers potentiels ou non, que son comportement a choqués à juste titre. Sa direction se fend donc de

tirades hypocrites sur sa volonté de ne « pas porter atteinte à la liberté de conscience » des hôtesses, et se présente comme « à l'écoute de ces femmes et de cette sensibilité ».

Ce qui intéresse d'abord Air France, ce sont évidemment les retombées financières d'une liaison Paris-Téhéran prometteuse, avec tous ces hommes et femmes d'affaires français, iraniens ou autres qui pourraient l'emprunter après la levée des sanctions économiques contre l'Iran.

Paris vaut bien une messe, disait Henri IV, le protestant devenu catholique pour monter sur le trône : Téhéran vaut bien un voile, aurait pu dire le PDG d'Air France, si la ministre PS Laurence Rossignol ne lui avait soufflé la réplique. Chargée des droits des femmes, cette ministre se félicite en effet qu'Air France ait trouvé une solution qui « préserve les intérêts économiques de l'entreprise ». Pour les gouvernants et le grand patronat, telle est la réalité... sans voile.

Correspondant LO

DGI d'Orly-nord : solidarité dans les hangars

À la DGI (maintenance industrielle d'Air France) d'Orly-Nord, dans les hangars où s'effectue l'entretien de certains avions de la compagnie, il faut obligatoirement un badge d'accès spécial pour travailler.

Fin mars, un mécanicien avion a vu la préfecture ne pas renouveler son badge, au motif qu'il avait eu il y a deux ans une altercation avec un automobiliste. S'il ne récupère pas son badge, il sera licencié. En effet Air France ne veut pas le reclasser dans un atelier où ce badge n'est pas nécessaire, comme aux Moteurs.

Choqués par l'attitude de la préfecture et de la direction, ses camarades

de travail se sont mobilisés pour exiger, soit que les autorités lui restituent son badge, soit que la direction l'affecte aux Moteurs.

Plusieurs débrayages, délégations, assemblées générales pour les équipes du matin et du soir, à près d'une centaine de travailleurs à chaque fois, se sont succédé depuis vendredi 1^{er} avril, empêchant la sortie de deux avions en fin de visite (révision de maintenance).

Et ce n'est pas terminé car, pour nombre de camarades de ce travailleur, il n'est pas question de le laisser tomber.

Correspondant LO

PDG : salaires toujours plus haut

L'augmentation choquante du salaire du PDG de PSA, Carlos Tavares, qui a doublé pour atteindre plus de 5 millions d'euros annuels avec ses annexes, a provoqué des commentaires, jusqu'à Valls et Macron. Loin d'être une exception, ces salaires princiers sont en quelque sorte la norme pour ces grands bourgeois, dirigeants des

entreprises du CAC40.

Ainsi le PDG de Continental AG s'est vu offrir en 2015 plus de 7 millions d'euros, sans que pour autant les étages intermédiaires de l'exécutif du groupe soient oubliés : le directeur financier et celui de Continental Chine ont vu leur rémunération doubler, pour atteindre autour de 5 millions d'euros.

Toujours dans l'automobile, c'est Carlos Ghosn, le PDG de Renault-Nissan, qui tire le gros lot en matière d'émoluments, puisque ceux-ci se montent pour 2015 à 7,19 millions d'euros (1,23 pour la part fixe, 1,78 pour la part variable, dont 75 % certes sous forme d'actions différées, et 100 000 « actions de performance »

estimées à 4,18 millions). À cette somme, il conviendra d'ajouter, en juin, son salaire en tant que PDG de Nissan, poste qui lui avait rapporté l'an dernier 8,2 millions.

Ghosn touche donc à peu près mille fois ce que reçoit un jeune travailleur intérimaire de l'usine Renault de Flins, les troubles musculo-squelettiques en

moins.

Les mêmes prêchent aux travailleurs les sacrifices « nécessaires » à la « compétitivité » de l'usine, en supprimant des emplois à la pelle, en fermant des usines et en imposant des conditions de travail de plus en plus lourdes. Voilà qui vaut bien une augmentation !

V.S.

Campanile Tour Eiffel : grève illimitée

Mardi 5 avril, il y avait de l'ambiance à l'entrée de l'hôtel Campanile de La Villette, à Paris. Slogans scandés en chœur, musique, tam-tam... Les grévistes du Campanile Tour Eiffel faisaient entendre haut et fort leur colère et leurs revendications.

Treize salariés, sur les 14 que compte l'hôtel Campanile Tour Eiffel, sont en effet en grève illimitée depuis le 18 mars. Leurs revendications portent sur les salaires, les conditions de travail, l'égalité de traitement avec les salariés des autres hôtels du groupe, et entre ceux de l'hôtel et des sous-traitants chargés du nettoyage. Les grévistes se battent aussi pour faire respecter la charte sociale que leurs employeurs, la multinationale Louvre Hôtels Group, deuxième groupe hôtelier en Europe, et le sous-traitant du nettoyage STN Groupe, ont pourtant

signée.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui a conduit au déclenchement de la grève a été la menace de licenciement d'une employée. Elle a reçu une convocation par lettre recommandée parce que, prévenue au dernier moment par la direction, elle avait refusé de revenir travailler pendant son jour de repos, ne voulant pas manquer un rendez-vous médical. Devant la colère des employés, la direction a retiré sa menace de licenciement, mais cela n'a pas empêché la grève.

Depuis le 18 mars, les



Le 5 avril, devant l'hôtel Campanile de La Villette.

grévistes font un sit-in devant leur hôtel. Jeudi 31 mars, ils sont partis de l'hôtel Campanile de la porte d'Italie pour rejoindre la manifestation contre la loi El Khomri, car ils ont ajouté à leurs

revendications le retrait pur et simple de cette loi antiouvrière. La direction essaie de les décourager en faisant appel à des cadres du siège et à des directeurs d'autres hôtels pour les remplacer au Campanile

Tour Eiffel, ce qui est d'ailleurs illégal. Mais les grévistes tiennent bon, et sont même prêts à continuer jusqu'à l'Euro, le championnat d'Europe de football, prévu en juin.

Correspondant LO

Renault - Guyancourt : délit d'opinion

Fin mars, un prestataire du Technocentre Renault de Guyancourt, dans les Yvelines, a été mis à pied par son patron, PDG d'Eurodécision, une SSII spécialisée en mathématiques décisionnelles.

La société prestataire reproche à l'ingénieur, qu'elle emploie depuis quatre ans, d'avoir à la mi-mars envoyé des mails aux syndicats de Renault. Faisant la promotion du film *Merci patron!*, qui

dénonce les licenciements effectués par le groupe LVMH, les mails appelaient aussi à la manifestation du 31 mars contre la loi travail.

L'ingénieur avait envoyé les mails de chez lui,

depuis son ordinateur personnel, et hors temps de travail. Mais Renault, qui emploie mille travailleurs prestataires sur le site du Technocentre, n'accepte pas qu'on critique ses pairs, les patrons rois de l'exploitation. La direction de Renault a donc demandé à l'entreprise prestataire qui emploie l'ingénieur de lui faire

quitter le site au plus vite. Les désirs du donneur d'ordres, premier client de la SSII, sont visiblement des ordres pour le patron d'Eurodécision, qui a convoqué le prestataire pour une mise à pied sans salaire sous menace de licenciement.

Renault renouvelle tous les trois ans les contrats avec les entreprises de

prestation, imposant des conditions économiques de plus en plus sévères, qui durcissent les conditions de travail de leurs salariés. De là à chercher à interdire à tous, embauchés ou prestataires, l'expression minimum de la libre opinion, il n'y a qu'un pas, que le constructeur franchit sans état d'âme.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal avril 2016.

Lutte ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte

ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante: Lutte ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à

une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
www.lutte-ouvriere-audio.org

Les 14, 15 et 16 mai à Presles : la Fête de Lutte ouvrière



La Fête de Lutte ouvrière vous attend pendant le week-end de Pentecôte, les samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 mai, à Presles dans le Val-d'Oise.

La Fête est placée sous le signe de l'internationalisme, des luttes ouvrières et du combat pour une société communiste. Des militants de différents pays et de nombreuses entreprises y seront présents pour débattre de leur combat. La science, la culture y auront comme chaque année une large place, car elles sont inséparables de la lutte pour un avenir meilleur.

Mais tout est aussi prévu pour permettre à toutes et à tous de passer un bon moment. Les spectacles se succèdent pendant trois jours, la musique et les chansons sont partout, et les stands de nourriture ne laissent que l'embarras du choix. Les enfants ne sont pas oubliés, entre les jeux gratuits et les espaces qui leur sont réservés.

Cette année encore, on pourra se détendre et échanger des idées pendant ces trois jours au fil des allées du parc boisé.

Rendez-vous à la Fête les 14, 15 et 16 mai.

Un grand forum politique

Lutte ouvrière est une organisation communiste révolutionnaire. La Fête est une occasion de mieux connaître nos idées et nos militants qui, en France et dans d'autres pays, se réfèrent à l'Union communiste internationaliste et aux idées trotskystes. C'est une occasion aussi

de rencontrer des militants d'autres tendances d'extrême gauche, de France ou de l'étranger, représentés à la Fête.

À la Cité politique, des forums de discussion auront lieu en permanence, organisés par Lutte ouvrière ou par les autres tendances invitées.

Dimanche et lundi à 15 heures
sur le Grand Podium :
allocution de Nathalie Arthaud

À vous de jouer

La Fête propose des dizaines de jeux, sportifs, de société, d'adresse, de réflexion... Gratuits pour la plupart, ils sont accessibles en permanence.

On y trouve de nombreuses animations, telles qu'un fil tendu pour funambules, des ballons-bulles, un bateau à trois mâts où grimper dans les cordages.

Avec la carte orange gratuite, les enfants ont accès librement à la plupart des jeux.

Un parcours dans les arbres, homologué, permet de se faire peur... en toute sécurité, sous la surveillance de moniteurs diplômés. Pour y participer il faut avoir au moins 13 ans et mesurer au moins 1,50 m. Tarif: 4 euros.

Achetez à prix réduit vos cartes d'entrée et bons d'achat

Jusqu'à la veille de la Fête, la carte d'entrée, valable les trois jours, est vendue au tarif réduit de 15 euros. À l'entrée de la Fête, elle vaudra 20 euros. Pour profiter de cette réduction, achetez-la dès maintenant.

Les bons d'un pouvoir d'achat de cinq euros mais vendus quatre euros avant la Fête, sont également en vente.

On peut se procurer cartes et bons soit auprès de nos camarades soit en écrivant à :

Lutte ouvrière - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18.

Préciser dans le courrier le nombre de cartes et de bons d'achat souhaités, en joignant un chèque à l'ordre de Lutte ouvrière, sans oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

Trois scènes de concert, mais aussi les allées de la Fête, accueillent de multiples artistes, musiciens ou chanteurs. Nous pouvons déjà annoncer, pour cette Fête 2016, Au Grand Podium

Les Fatals Picards, rock et musiques sous toutes ses formes.

Forte présence scénique pour ce célèbre groupe à l'humour noir et rouge.

El Gato Negro salsa, samba, cumbia, latino festif, rythmes cubains et forte section de cuivres

La Cafetera Roja pop rock hip-hop, six musiciens venus de France, d'Autriche et d'Espagne et une musique entre hip-hop et musique latine.

Le Bal des Martine, bal pour petits et grands Danser sur des musiques où s'entremêlent valse, danses cubaines, chansons italiennes...

Évelyne Gallet, chansons au vitriol. Chansons irrévérencieuses, pleines d'humour, interprétées avec vigueur et tendresse.

Compagnie Jolie Môme « À contre courant »

nouveau spectacle de chansons contestataires théâtralisées

Johnny Montreuil country rock'n roll, rock'n roll ancré dans la vie de banlieue, des bars aux piquets de grève.



Compagnie Jolie Môme.

Au Théâtre de Verdure

Du jazz, du rock, du blues, de l'opéra-bouffe, des chansons, du théâtre et bien d'autres encore...

Et aussi...

- La préhistoire et les origines de l'Homme
- Le Village médiéval
- Le Carrousel de la science : « le pétrole »
- Deux cinémas permanents
- L'Arboretum
- Cinq librairies
- et de nombreux stands gastronomiques

La Cité des arts

À la Cité des arts, les spectacles sont aussi des conférences sur l'opéra, sur de grands compositeurs ou sur le groupe Octobre de Prévert avec des chanteurs lyriques professionnels.

Mais on y découvrira aussi comment on fabrique un violon ou une guitare ou bien des ateliers sur la technique vocale, la danse moderne, le dessin, la peinture sur toile, la technique du drapé, le modelage ou la sculpture... d'une

gargouille médiévale.

On y parlera aussi de musique contemporaine, des cathédrales gothiques, des films d'animation ou de science-fiction, du son dans le cinéma, de la notoriété de la Joconde, de la perspective dans un tableau ou de la fabrication des couleurs des peintres. Et puis Rembrandt et Rodin eux-mêmes reviendront parler de leur vie et de leur œuvre !

La Cité des arts, ce sera vraiment l'art pour tous !

Les débats du Chapiteau scientifique

De nombreux débats avec des chercheurs ou des enseignants: Patrick Berche, médecin: « Histoire de l'exploration du cerveau » • Sylvain Bouley, planétologue: « Accidents planétaires, des météores aux cratères » • Fabrice Confalonieri, biologiste: « Ces microbes résistants à la radioactivité » • Éric Gourgoulhon, chercheur au CNRS: « Trous noirs et ondes gravitationnelles » • Thomas Heams, généticien: « Décryptage et

modifications de l'ADN, espoirs et craintes » • Bertrand Jordan, généticien: « Autisme, génétique et business » • Purificacion Lopez-Garcia, microbiologiste: « Les tout débuts de la vie » • Michel Morange, biologiste: « Tournants dans l'histoire de la biologie » • Nathalie Palanque, astrophysicienne: « Les nouveaux moyens d'observer l'univers » • Luc Perino, médecin: « La médecine darwinienne, évolutionniste » • Alberto

Roman, géologue: « Radiographie d'un volcan » • Violaine Sautter, géologue: « Mars explorée par le robot Curiosity » • Marc-André Selosse, professeur au Museum, sur la coévolution entre l'homme et les espèces domestiquées • Arkan Aimaan, physicien: « Naissance de la science (Syrie, Irak, Grèce) » • Teresa Texeira, biologiste: « Le vieillissement » • Marc Zito, physicien: « Les particules élémentaires »

Brésil : grenouillages autour de la présidence

Les jours de Dilma Rousseff à la présidence du Brésil semblent comptés. Ses alliés du parti centriste PMDB l'ont abandonnée. On lui conseille volontiers de démissionner avant d'être destituée.

À défaut d'être un leader charismatique, Dilma Rousseff est une femme de caractère. Elle se bat, jure qu'elle ne démissionnera pas et mobilise ses troupes contre ce qu'elle qualifie de coup d'État institutionnel. Jeudi 31 mars, jour anniversaire du coup d'État militaire de 1964, 150 000 de ses partisans ont une nouvelle fois défilé dans les rues des principales villes, dont 50 000 à Brasilia, devant le Congrès. Surtout, Dilma Rousseff tente de former une nouvelle majorité, en promettant ministères et postes de responsabilité.

La première échéance est le vote mi-avril à la Chambre des députés : si la demande de destitution n'est pas votée par les deux tiers des députés, elle sera automatiquement abandonnée. Chaque camp courtise donc les quelque 35 partis représentés à l'Assemblée, dont la plupart ont

pour seul objectif un maximum de postes lucratifs. Le PMDB par exemple, qui vient de passer dans l'opposition, n'est pas gêné de continuer à occuper six ministères.

Cette lutte politique est donc avant tout une mise aux enchères, tout à fait dans le ton de la corruption dont chaque camp accuse l'autre. La justice a saisi une liste de 200 politiciens de tout bord, de juges, de militaires et de diplomates arrosés par l'entreprise de BTP Odebrecht. Cette société est au cœur de l'affaire Karcher, autour de la compagnie pétrolière Petrobras, et son PDG vient d'être condamné à 19 ans de prison. C'est cette affaire, touchant en premier lieu le Parti des travailleurs, parti de la présidente, qui a amené la mise en accusation de Dilma Rousseff pour d'obscures manœuvres comptables dans la présentation du budget. Eh bien, le



Manifestation en 2014 contre le gouvernement.

vote des députés va se jouer à qui offrira le plus, du gouvernement ou de l'opposition !

Personne ne sait qui occupera la présidence et dirigera le gouvernement dans un mois : ce sera Dilma Rousseff, si elle réussit à acheter suffisamment de députés ; ou bien ce sera le vice-président Michel Temer (PMDB), menacé lui aussi car impliqué

dans l'affaire Karcher et accusé de financement illégal de campagne électorale ; le président de l'Assemblée Eduardo Cunha (PMDB), troisième sur la liste d'accession à la présidence, menacé de destitution pour corruption, comptes cachés en Suisse, etc. ; ou alors ce sera le vainqueur d'éventuelles élections générales que la Cour

suprême pourrait décider pour sortir de l'actuel imbroglio. La seule question est de savoir quel degré de corruption accompagnera la politique de celui ou de celle qui, de toute façon, gouvernera aux ordres de la bourgeoisie, celle du Brésil bien sûr mais aussi celle des grandes puissances.

Vincent Gelas

Pour les travailleurs, la crise

Pendant que les politiciens brésiliens se disputent pour le pouvoir, le partage des postes, des marchés publics et de l'argent qui va avec, le monde du travail, les ouvriers, les employés, les petites gens, s'enfoncent dans la crise.

Les années de Lula à la présidence (2003-2010), si profitables qu'elles aient été pour les grandes entreprises agroalimentaires, minières, de l'automobile, du BTP et pour les banques, ont laissé un bon souvenir à la population modeste. Des millions d'emplois ont été créés, le salaire minimum a plus que doublé, les travailleurs âgés de la campagne ont eu droit à une petite retraite et les familles les plus pauvres ont bénéficié de programmes d'aide. Le premier mandat de Dilma Rousseff à la présidence (2011-2014) a poursuivi sur cette lancée.

À partir de 2014 les choses

se sont gâtées. Certains gros clients du Brésil, et en particulier la Chine, ont été touchés par la crise et ont réduit leurs achats de minerais et de produits agricoles, entraînant récession et chômage.

Aujourd'hui, l'économie va mal. Le Brésil est classé en catégorie spéculative par les agences de notation. Le produit intérieur brut a reculé de 3,8 % en 2015 et on s'attend à la même chose cette année.

Les plans de licenciements se multiplient. À Sao Bernardo, ville de la banlieue de Sao Paulo qui est depuis toujours le fief de Lula, 2 000 travailleurs de

l'usine Volkswagen sont suspendus de contrat de travail et menacés de licenciement. Du coup, le président du syndicat, venu défendre Dilma Rousseff, s'est fait huer par l'assemblée des travailleurs. De même, en un an et demi, la compagnie pétrolière nationale Petrobras a licencié sur ses multiples chantiers 128 000 travailleurs sous-traitants. D'autres entreprises impliquées dans des scandales de corruption font de même. Dans le BTP, un demi-million d'emplois ont été détruits en 2015. Le chômage dépasse 9 % et touche 9 millions de personnes. Ce chiffre a augmenté de près de 2 millions en un an, dans un pays où nombre de salariés n'ont jamais signé de contrat de travail et ne sont donc pas répertoriés.

Le pouvoir d'achat est rongé par l'inflation, qui

dépasse les 10 %. Le gouvernement a annoncé fin mars une loi prévoyant l'annulation de l'augmentation automatique du salaire minimum ainsi que des licenciements de fonctionnaires. Le projet vise à réduire les dépenses de l'État et à dégager de l'argent pour le paiement de la dette publique, mais c'est aux travailleurs qu'il s'en prend.

Quant aux attaques contre la santé, les hôpitaux, la Sécurité sociale, les retraites, les transports et l'enseignement public, elles sont habituelles. Même l'opposition de droite se paie le luxe de les dénoncer, elle qui à coup sûr les aggraverait. Les privatisations aussi se poursuivent, en particulier dans le secteur pétrolier.

Et pour couronner le tout, le gouvernement a publié le 18 mars une loi

antiterroriste qui lui permettra, sous les prétextes les plus flous, de réprimer tout mouvement social, toute manifestation. L'opposition de droite l'a votée des deux mains. Pour elle, tout ce qui permet d'exploiter ou de réprimer davantage les travailleurs est pain bénit.

Face à cette situation, la classe ouvrière est désorientée. Les cadres syndicaux et certains salariés défendent le gouvernement et la présidente. D'autres ont participé aux manifestations appelées par la droite contre la corruption. Les manifestations appelées à la fois contre la droite et contre le gouvernement, et pour que les riches paient la crise, n'ont réuni qu'une minorité de travailleurs. C'est pourtant de ce côté-là qu'est l'avenir.

V.G.

Tribunal pénal international : justice en noir et blanc

Le 24 mars, venue au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye, aux Pays-Bas, entendre le verdict contre Radovan Karadjic, l'ex-chef politique des Serbes de Bosnie, la journaliste Florence Hartmann a été arrêtée sans ménagements.

Elle a été conduite dans le quartier de haute sécurité de

la prison de la ville, où sont détenus les criminels de l'ex-Yougoslavie qu'elle a toujours combattus. Elle y est restée cinq jours à l'isolement, dans une cellule éclairée 24 heures sur 24 et contrôlée toutes les 15 minutes, avant d'être relâchée le 29 mars, le tribunal la tenant pour quitte puisqu'elle avait accompli les deux tiers de sa peine.

Florence Hartmann avait été condamnée en 2007 à une amende, qu'elle a toujours refusé de payer, et qui s'était par conséquent transformée en peine de prison, pour avoir publié dans un livre deux décisions confidentielles du TPIY qui prouvaient l'implication de l'État serbe dans le massacre de 8 000 Bosniaques à Srebrenica, en 1995.

Deux jours plus tard, le jeudi 31 mars, le TPIY a relaxé le nationaliste serbe Vojislav Seselj, responsable notamment, selon l'accusation, de « multiples meurtres, persécutions, transferts forcés et tortures » commis en Bosnie, en Croatie et en Serbie... faute de preuves suffisantes. Les juges ont en outre estimé que « la ferveur

politique nationaliste » qui avait poussé les milices qu'il contrôlait à commettre des massacres « n'était pas en soi criminelle ».

La vocation du TPI est en principe de combattre les crimes de guerre afin de favoriser la paix dans le monde. Dire le contraire expose à des poursuites.

Marianne Lamiral

Paradis fiscaux : les milliards cachés du capital

Partant d'une fuite recueillie par un journal allemand, un consortium international de journalistes a commencé à dépouiller des informations contenues dans plusieurs millions de fichiers provenant d'archives de la société panaméenne Mossack Fonseca, spécialisée dans l'évasion fiscale. Un tout petit coin du voile opaque de la finance et de l'économie mondiale se soulève.

Après les précédentes révélations suite à des fuites (*leaks* en anglais), comme celles dites d'OffshoreLeaks en 2013, de LuxLeaks en 2014 ou encore SwissLeaks en 2015, il s'agirait là de la plus grosse source d'informations sur les paradis fiscaux. Et plus d'une centaine de journaux dans le monde ont révélé au même moment des noms de particuliers, d'entreprises financières ou industrielles, voire de partis politiques, ayant eu recours aux services de Mossack Fonseca.

La presse française a ainsi révélé que des chefs d'État étaient, eux-mêmes ou par leurs proches, de bons clients du cabinet panaméen. C'est le cas du russe Poutine et de l'ukrainien Porochenko, comme du syrien Assad, du saoudien Ben Nayef, ou encore du roi du Maroc Mohamed VI. On voit que ceux qui se font la guerre par peuples interposés savent utiliser les mêmes combines pour mettre à l'abri les sommes qu'ils extorquent à leur population.

Il y a aussi des stars près du football d'hier, comme Platini, ou d'aujourd'hui, comme Messi ; et des dirigeants politiques français de tous les grands partis, comme l'ancien ministre Cahuzac, le responsable du PS des Bouches-du-Rhône Guerini, le député Les Républicains Patrick Balkany ou encore Frédéric Chatillon,

proche de Marine Le Pen, et un des responsables de sa campagne présidentielle de 2012. Mais pour ceux-là, empêtrés jusqu'au cou dans les affaires, il faut avouer qu'il ne s'agit pas vraiment de révélations.

De très grandes banques sont nommées : UBS, le Crédit suisse, HSBC et aussi la Société générale. Depuis 1977, cette dernière aurait créé 979 sociétés offshore via Mossack Fonseca. Cette fois-ci le nom des autres banques françaises n'apparaît pas, en tout cas pas pour l'instant. Mais il faut se rappeler que, lors des révélations dites d'OffshoreLeaks en 2013, BNP Paribas et le Crédit agricole étaient au tableau de chasse des journalistes d'investigation.

Sans doute ce cabinet est-il réputé mondialement et le Panama est-il une des plaques tournantes parmi les plus actives de l'évasion fiscale. Un professeur de droit de l'université du Panama disait d'ailleurs aux journalistes d'investigation : « Au Panama, en matière de blanchiment, on fait tout : on lave, on rince et on sèche. » Mais on ne parle encore là que d'une seule société dans un seul paradis fiscal !

Il est notable aussi qu'on ne retrouve quasiment pas de noms de très grosses fortunes des pays riches. En effet, pour la France, seul le nom du financier des télécoms Patrick Drahi a été



Panama City : des tours en hauteur et en dessous de l'argent planqué.

révélé. Cela illustre justement à quel point il ne s'agit que d'une toute petite partie de la réalité de la fraude fiscale. Esquiver l'impôt est un sport national pour chaque bourgeois, petit ou grand. Et, à ce jeu, les plus riches et plus puissants ont des moyens performants pour éviter d'être sous les projecteurs, même en cas de fuite massive.

En 2009, après la crise financière, Sarkozy déclarait, au diapason de tous

les autres chefs d'État : « *Le temps du secret bancaire est révolu* » et « *Il n'y a plus de paradis fiscaux* ». Sept ans plus tard, le gouvernement de Hollande a décidé de réagir vigoureusement aux dernières révélations, en réinscrivant Panama sur la liste noire des pays non coopératifs. Les évadés fiscaux doivent trembler !

Dans cette affaire, les États et les grosses fortunes font semblant de jouer au chat et à la souris. Les États

aimeraient récupérer une partie de l'impôt qui leur échappe mais, en même temps, ils font tout pour choyer leurs milliardaires. Et, bien plus encore, ils ne savent pas faire autre chose, devant la crise économique profonde de leur système, que de laisser la spéculation se développer. Car tous savent très bien que les paradis fiscaux sont un des rouages essentiels de cette spéculation financière.

Pierre Royan

Wikileaks, FMI : révélateur... mais pas une révélation

Au moment où les représentants du FMI et des institutions européennes reviennent négocier en Grèce, Wikileaks a révélé la teneur d'un entretien entre deux responsables du FMI, dont la chef de mission pour la Grèce. Il serait ressorti de leur conversation que la menace d'un défaut de paiement sur le gouvernement grec aurait pu être utile pour lui imposer des mesures encore plus dures concernant les retraites et la réforme fiscale.

Le gouvernement de Tsipras a protesté auprès du FMI, qui a refusé de

commenter « *des fuites ou de supposés rapports* ». Pourtant, c'est une habitude des créanciers d'exercer un chantage sur le gouvernement grec, et en particulier sur celui de Tsipras. Chacune de leurs réunions a consisté en un marathon où les pressions s'accumulaient jusqu'à ce que le gouvernement cède à leurs exigences.

Le troisième mémorandum de juillet 2015 a exigé à la fois que les Grecs endettés perdent leur maison, que les retraités voient sabrer leur retraite, que l'on démantèle les services publics, que l'on privatise des infrastructures

ou des entreprises à des prix bradés, etc. Le tout s'est accompagné de tentatives de déstabilisation, du chantage à ne pas verser de fonds supplémentaires, de bruits de faillite, suivis de démentis.

L'ancien ministre des Finances, Varoufakis, a déjà révélé la teneur de ce genre de réunion où le mépris des puissants s'étale face aux gouvernants de pays plus faibles, même quand ceux-ci sont prêts à leur obéir.

C'est à l'image de leur mépris pour les populations qu'ils sont prêts à écraser sans état d'âme.

Sylvie Maréchal

Italie :

vous avez dit conflits d'intérêts ?

La démission de la ministre du Développement économique, Federica Guidi, n'a pas suffi à calmer les commentaires sur ce qui est devenu le « scandale pétrole ».

La ministre a favorisé l'adoption d'un amendement à l'Assemblée, permettant de débloquer un « *projet économique d'envergure* », qui autorise le groupe Total à exploiter l'un des plus gros gisements d'Italie, à Tempa Rossa, dans la région Basilicate. Problème : le projet en question profite à un certain Gianluca Gemelli, qui n'est autre que le compagnon de la ministre.

Gemelli a échangé les

bons offices de sa chérie-ministre contre l'amitié de Total et la perspective de près de deux millions et demi de contrats de sous-traitance. Les conversations téléphoniques et autres sms interceptés par la justice mettent en lumière les doux échanges des tourtereaux, s'assurant que l'amendement va passer et qu'il est temps de « *prévenir les amis de Total* »...

Avant d'être ministre, Guidi était à la tête de l'entreprise familiale, la Ducati Energia, en affaires avec de nombreux groupes à participations étatiques, comme l'Enel (électricité), les Postes ou les chemins de fer.

Certains esprits chagrins y voyaient d'ailleurs une source possible de conflits d'intérêts avec son poste gouvernemental.

Le Premier ministre Renzi, lui, a pris la défense de la ministre démissionnaire, louant la compétence de cette fille de grands patrons, liée à la confédération nationale dont elle avait présidé la branche « jeunes entrepreneurs », et apte à soutenir les projets synonymes de bonnes affaires pour la bourgeoisie italienne... surtout pour ses membres les plus proches de son cœur et de son portefeuille.

Nadia Cantale

